

Note d'information



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation Sous-direction de la santé et de la protection animales Bureau identification et du contrôle des mouvements des animaux</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : David NGWA-MBOT/Etienne GEOFFROY Tél. : 01.49.55.85.76 Fax : 01.49.55.81.16</p> <p>Réf. interne : BICMA/DNM-08-050</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/N2008-8131</p> <p>Date: 04 juin 2008</p> <p>Classement : SA 16</p>
--	---

Nombre d'annexe : 0

Objet : bilan de l'identification en 2005

Mots-clés : identification – bilan – comptabilité- EdE

Résumé : Sur le plan technique, on observe une harmonisation et une amélioration des délais de mise à disposition des informations relatives aux mouvements des animaux en BDNI. Grâce à la reconnaissance de celle-ci au niveau européen, la pression des contrôles a diminué de 40 % sans modifier significativement le taux des anomalies relatives à l'identification entre 2004 et 2005. Les compte-rendus de commissions départementales d'identification nous montrent un suivi nettement plus marqué de l'identification bovine et ce malgré la mise en place concomitante de la réforme relative à l'identification ovine et caprine. La nécessité de formaliser l'exercice de la tutelle se confirme pour l'année 2005.

Sur un résultat d'exercice globalement à l'équilibre, le budget agrégé (EdE et délégataires) des comptes de l'identification toutes espèces confondues en 2005 est de 55,8 millions d'euro (DOM inclus). Près de 60% des EdE délèguent tout ou partie de leur mission d'identification. L'identification bovine représente la majeure partie des dépenses soit 87,7%. Vient ensuite l'identification ovine et caprine avec 11,2% du total.

Le coût moyen de l'identification est de 2,53 € par bovin. Les éleveurs bovins prennent en charge 88% des coûts territoriaux de l'identification soit 2,23 € par bovin contre 0,3% pour les opérateurs commerciaux. L'enquête montre la poursuite d'inégalité de traitement en termes de coûts pour les éleveurs observée en 2004, que la diversité typologique de l'élevage français ne peut expliquer à elle seule. Les principales marges de progrès résident dans la progression de la notification électronique et la diminution du coût de la mise à disposition des boucles. Le coût moyen de l'identification des petits ruminants est de 39,8 € par exploitation et de 0,77 € par boucle de 1^{ère} identification et présente une grande variabilité interdépartementale. Si la participation aux coûts des détenteurs de petits ruminants est plus faible qu'en identification bovine (70% des coûts), elle souffre d'une variabilité encore plus importante.

Les éléments tarifaires recueillis ne permettent pas d'offrir aux éleveurs une réelle lisibilité des coûts.

Destinataires	
- Préfets - Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt - Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt - Directeurs départementaux des services vétérinaires - Etablissements de l'Elevage - APCA	-CGAAER - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA - Institut de l'élevage

REFERENCES

- Loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- Articles R.653-42 et suivants du code rural,
- Note de service DGAL/SDSPA/N2007-8102 du 25 avril 2007,
- Rapport COPERCI du 9 mars 2006 au Ministre de l'agriculture et de la pêche sur "le coût de l'identification bovine".

OBJECTIFS

Le bilan annuel des établissements de l'élevage (EdE) a plusieurs objectifs :

- avoir une vision d'ensemble du dispositif d'identification et améliorer sa transparence tant sur les aspects structurels que financiers ;
- permettre, dans la mesure du possible, une comparaison des différentes organisations locales et en tirer un bénéfice partagé par tous ;
- accompagner la tutelle de l'EdE par le préfet, fournir à ce dernier des éléments d'appréciation de la qualité de l'identification de sa circonscription pour éclairer ses décisions ;
- accompagner les orientations stratégiques du dispositif à l'échelle nationale.

C'est pourquoi le bilan se traduit en objectifs opérationnels définis comme suit :

- analyser le niveau de qualité et de maîtrise des règles d'identification,
- analyser les coûts et le financement de l'identification au niveau local,
- mesurer les évolutions d'une année sur l'autre.

SOMMAIRE

- RESUME	page 1
- BASES JURIDIQUES	page 2
- OBJECTIF	page 2
I. BILAN TECHNIQUE	page 4
1.1. Déroulement de l'enquête	page 4
1.2. Méthode et analyse	page 4
1.3. Résultats	page 5
1.3.1. Données BDNI	page 6
1.3.2. Résultats des contrôles sur place	page 6
1.3.3. Compte-rendu de CDI	page 6
II. BILAN FINANCIER	page 8
2.1. Déroulement de l'enquête	page 8
2.2. Analyses des coûts	page 8
2.2.1. Méthode	page 8
2.2.2. Détermination des postes de dépenses	page 9
2.2.3. Ratios	page 9
2.3. Analyses des recettes	page 10
2.4. Résultats	page 10
2.4.1 Le budget	page 10
2.4.2. Les coûts territoriaux de l'identification bovine	page 10
2.4.2.1. Répartition du coût de l'identification bovine par poste de dépense	page 13
2.4.2.2. La dépense de personnel	page 13
2.4.2.3. La dépense en matériel	page 19
2.4.2.4. Les frais de structure et de fonctionnement	page 21
2.4.2.5. L'informatique	page 22
2.4.2.6. Les frais d'expéditions	page 25
2.4.2.7. Les opérations de terrain	page 25
2.4.3. Les coûts territoriaux de l'identification ovine et caprine en 2005	page 26
2.4.3.1. Hiérarchisation des coûts	page 28
2.4.3.2. Le matériel	page 28
2.4.3.3. Le personnel	page 29
2.4.3.4. Frais de structure et de fonctionnement	page 32
2.4.3.5. L'informatique	page 32
2.4.3.6. Frais d'expédition	page 32
2.4.3.7. Suivi terrain	page 33
2.4.4. Les recettes et les tarifs de l'identification en 2005	page 34
2.4.4.1. Les recettes de l'identification	page 34
2.4.4.2. Les tarifs de l'identification	page 36

I. BILAN TECHNIQUE

1.1. Déroulement de l'enquête

Au regard du délai important entre l'établissement du bilan et l'année étudiée, il a été décidé de ne pas envoyer de questionnaire sur les aspects techniques pour l'année 2005.

La synthèse disponible dans la note de service DGAL/MSI/N2007-8113 du 10 mai 2007 relative aux données statistiques 2005 de la BDNI a été utilisée. Les données statistiques y sont comparées à celles de la campagne 2004. Elle permet de définir le contexte de l'identification en 2005. La note de service du 27 avril 2007 indique aux DDAF d'envoyer les compte-rendus des commissions départementales d'identification (CDI) clôturant la campagne 2005. Une vingtaine de compte-rendu ont été envoyés dans le courant du mois de juin puis 6 après relance en septembre 2007. Une compilation des compte rendu a permis de dégager des grandes lignes. Des échanges avec les participants des CDI ont permis de compléter l'analyse et de comprendre le choix des thématiques abordées en fonction du contexte local.

Enfin les résultats des contrôles IPG au niveau national sur la campagne 2005 ont été extraits de SIGAL puis comparés à ceux de l'année 2004.

1.2. Méthode et analyse

Pour les aspects techniques une analyse des éléments disponibles permet difficilement de dégager une vision d'ensemble de la qualité de l'identification. La démarche consiste néanmoins à confronter différentes sources d'information et leurs indicateurs pour définir à l'échelon national un état des lieux de l'identification. Cette analyse s'est appuyée sur 3 sources d'informations différentes :

Les données statistiques BDNI apportent des informations quantitatives sur le déroulement de la campagne. Elles permettent d'avoir une vision globale qui prend en compte plusieurs facteurs complémentaires :

- la typologie du département et notamment sa taille et son ou ses types de production ;
- l'efficacité du fonctionnement de l'EdE dans son rôle de saisie, de validation et de transmission des données ;
- l'efficacité du fonctionnement de l'EdE dans son rôle de gestion des boucles ;
- l'efficacité de l'EdE dans son rôle d'information, de formation et de conseil aux éleveurs ainsi que du suivi des règles d'identification par les détenteurs (suivi qualité) ;
- le respect des règles d'identification par les éleveurs pour la partie notification des événements d'identification.

Les résultats des contrôles IPG apportent des informations qualitatives sur le respect des règles d'identification par les éleveurs. Ces informations dépendent de plusieurs facteurs indissociables :

- les éleveurs ;
- l'efficacité de l'EdE dans son rôle de suivi de la qualité de l'élevage, d'information et de conseil aux éleveurs ;
- le pourcentage d'exploitations ciblées ;
- le mode de sélection de ces exploitations, défini conformément aux dispositions prévues à l'article 2 du règlement (CE) n°1082/2003.

Les résultats sont comparés aux résultats de la campagne 2004.

Les compte-rendus de CDI permettent d'obtenir des informations qualitatives relatives à l'identification et aux relations entre les différents acteurs de celle-ci. Ils donnent des informations sur l'application des règles d'identification, les pratiques des EdE et l'exercice de la tutelle.

La mesure de la fréquence d'apparition de certains items permet d'apprécier l'importance relative accordée à ceux-ci par les commissions. Les compte-rendus ont été analysés autour de 4 thématiques :

- traitement de l'identification bovine (généralités, données BDNI, CSP...),
- traitement de l'identification ovine et caprine (réforme),
- traitement des autres espèces,
- traitement des relations entre l'EdE et la tutelle par le biais de la présentation du compte-rendu, des personnes présentes, du ou des rédacteurs, des thèmes abordés.

Est comptabilisé comme compte-rendu le bilan du dispositif d'identification toutes espèces confondues. 1 CDI spécifique (bovine par exemple) compte pour 1 compte-rendu mais 2 ou 3 CDI spécifiques (bovine, ovine/caprine ou porcine) pour la même année compte pour un seul compte-rendu.

1.3 Résultats

1.3.1 Données BDNI

Le résumé de la note de service de la DGAL/MSI/N2007-8113 du 10 mai 2007 relatives aux données statistiques 2005 de la BDNI définit le contexte de l'identification en 2005.

« L'effectif des bovins actifs en France au 1er janvier 2005 était de **19 575 757 têtes**. La baisse d'effectif est moins importante que celle enregistrée les années précédentes. Il semblerait que cet infléchissement de tendance est à mettre au compte de l'augmentation du cheptel bovins mâles (+19604 têtes).

La baisse légère du nombre total de **mouvements** qui s'élève à **22 613 428** est logique par rapport à la légère baisse d'effectif. Le nombre moyen de mouvements par bovin est de 1,15.

Le nombre d'exploitations d'élevage (type 10) a encore diminué puisque l'on compte encore 9 333 exploitations d'élevage en moins par rapport à 2004. On compte 264 072 exploitations d'élevage bovin au 01/01/2006.

Il y a, en moyenne, 74 bovins actifs par exploitation d'élevage soit une densification plus importante par rapport à 2004 (+ 3 bovins /exploitation en moyenne).

75 % des mouvements d'entrée et de sortie sont mis à disposition en BDNI dans un délai inférieur ou égal à 7 jours soit une évolution positive de 11,6 % par rapport à 2004 (+ 11,3 % pour les entrées et + 11,9 % pour les sorties). Si l'on prend une base de 14 jours comme délai de remontée, le pourcentage s'élève alors à 92,14 % (+ 8% par rapport à 2004). Le phénomène d'amélioration des délais de mise à disposition BDNI déjà enregistré les années précédentes s'amplifie donc en 2005.

Les mouvements d'entrée dans une exploitation sont en majorité (68 %) des mouvements de naissance qui, dans plus de 94 % des cas, sont mis à disposition en BDNI dans un délai inférieur à 14 jours. Tous les types de mouvements sont mis à disposition plus rapidement qu'en 2004.

Comme les années précédentes, les mouvements de sortie sont, pour près de la moitié d'entre eux (47,5 %), des sorties pour cause de boucherie. 94 % (+ 6,5 % par rapport à 2004) sont mis à disposition en BDNI dans un délai maximum de 14 jours et surtout 81 % de ces mouvements sont enregistrés en BDNI moins de 7 jours après l'évènement. Il s'agit là certainement d'une amplification de l'effet de l'utilisation des données de la BDNI dans le cadre du paiement de la prime d'abattage.

Dans l'ensemble, on observe un tassement des disparités entre les différents départements puisque 52 départements qui représentent 65,27 % de la totalité des mouvements notifient en BDNI un pourcentage de mouvements supérieur à la moyenne nationale (74,97 %) en moins de 7 jours.

Concernant les notifications des autres acteurs de l'identification (abattoirs, équarrisseurs, ...), on retrouve le même schéma d'évolution qu'en 2004, ce qui semble indiquer que l'on a atteint un "plateau". Dans le cas des abattoirs et des équarrisseurs, ce constat est confirmé par l'analyse croisée entre le nombre de notifications de ces acteurs et le nombre de sorties correspondantes des élevages. En effet, en 2005, l'écart entre ces deux nombres a diminué par rapport à 2004. »

1.3.2 Résultats des contrôles sur place

Figure 1 – Résultats des contrôles en **2005** et 2004

CONTROLE DE LA LÉGISLATION COMMUNAUTAIRE RELATIVE À L'IDENTIFICATION EN ÉLEVAGE BOVIN en 2005 et 2004 (infra)		Exploitations	% Exploitations inspectées	Animaux	% Animaux contrôlés
1- informations générales sur les animaux et les contrôles					
Nombre total d'exploitations enregistrées au début de la période couverte par le rapport/période de contrôle au niveau national (BDNI)		273 405			
		300 927			
Nombre total d'exploitations contrôlées = Nombre total de contrôles effectués		17 884	6,54		
		32559	10,82		
Nombre total de bovins enregistrés au début de la période couverte par le rapport/période de contrôle au niveau national (BDNI)				19652705	
				20015083	
Nombre total de bovins contrôlés				1 752 607	8,92
				2867556	14,3
2- Anomalies constatées par catégorie					
1 Absence d'identification des animaux		1 237	6,92	3 101	0,18
		2554	7,88	7578	0,2
2 Divergences dans le registre de l'exploitation		4 346	24,30	24 273	1,39
		8555	26,27	36745	1,28
3 Animal n'ayant qu'une seule marque auriculaire	Non disponible		47,33	Non disponible	1,85
	Non disponible		43,6	Non disponible	2,2

Les autres types d'anomalies (passeports) et les sanctions administratives ne sont pas représentées dans ce tableau puisque leur périmètre ou leur champ d'action ont changé entre 2004 et 2005. **La pression des contrôles a baissé d'environ 40% suite à la reconnaissance de la BDNI par la Communauté Européenne comme base de référence.** Le taux de contrôle aléatoire est situé entre 20 et 25% en fonction des départements sur les 2 campagnes. Le pourcentage d'anomalies est du même ordre.

1.3.3 Compte-rendu de CDI

Le 1er constat est un très faible retour des compte-rendu pour l'année 2005. 26 compte-rendu (C.R.) ont été renvoyés par les DDAF. En pleine réforme de l'identification, très peu de CDI ont eu lieu alors que leur vocation première est de faire partager aux professionnels les évolutions réglementaires. Le motif invoqué par la plupart des services déconcentrés dont la CDI n'a pas eu lieu concerne le manque de temps et surtout le manque de lisibilité dans les responsabilités de l'exercice de la tutelle : le code rural dispose que le préfet exerce sa tutelle assisté du DDAF et la note de service N2006-8155 du 21 juin 2006 relative à la mise en place du conseil départemental

de la santé et de la protection animales (CDSPA) dont la charge revient à la DDSV indique que le secrétariat du CDSPA est assuré par la DDSV. Si l'argument relatif au manque de lisibilité est surtout valable pour l'année 2006, il est peu recevable pour l'année 2005.

A noter la grande diversité des organismes, profils et sujets abordés en CDI en fonction des départements.

La thématique la plus fréquemment observée est l'identification bovine. Un département n'aborde pas l'identification bovine dans son compte-rendu. Le point le plus largement répandu concerne 'les statistiques départementales' (nombre de bovins, races, nombre d'exploitations...). Il permet de situer le département sur le plan zootechnique et de voir son évolution par rapport à la campagne précédente. Ce thème représente 24 occurrences sur 26.

Puis vient en 2^{ème} place 'le bilan des contrôles de l'administration' avec 22 occurrences. Cet item indispensable ne sert que dans peu de cas à fixer des priorités et des objectifs pour la campagne suivante. En 3^{ème} place viennent 'les statistiques sur les délais de notification des mouvements' qui servent très souvent à évaluer le département au détriment des contrôles sur place qui sont très souvent abordés sur l'aspect financier. Enfin en 4^{ème} position apparaissent les modalités d'application des règles d'identification avec 7 occurrences.

La 2^{ème} thématique est l'identification ovine et caprine. Seul un département ne l'aborde pas du tout pour la campagne 2005. La mise en place de la réforme, son déroulement et la communication représentent 8 occurrences. Les autres départements évoquent essentiellement la gestion des repères et la gestion des détenteurs sans spécifier la réforme.

Les autres espèces (porcs et volailles) correspondent à la 3^{ème} thématique : elles sont absentes de 11 C.R. et seul 1 département présente 3 CDI (bovine, ovine/caprine et porcine).

Les relations entre l'EdE et les services déconcentrés ainsi que l'implication de ces derniers dans l'identification peuvent être appréciées par différents items :

Dans 7 départements sur 26, le C.R. de la CDI, instance présidée par le préfet ou ses représentants, présente le sceau de l'administration. Dans la majorité des cas c'est l'EdE avec le logo de la chambre d'agriculture qui élabore voir signe le C.R.. Il serait intéressant d'analyser l'évolution de cette pratique après la publication de la note de service relative à la mise en place du CDSPA sur la campagne 2006.

Les agents des DDAF comme des DDSV sont systématiquement présents en CDI. Seule une CDI s'est déroulée sans agents de la DDSV. Les directeurs départementaux sont présents dans 7 CDI. Il est plus délicat d'analyser la présence des chefs de service (SDEA et SSPA).

3 CDI révèlent des objectifs à atteindre pour la campagne suivante seulement 9 CDI présentent un relevé de conclusions. La plupart des CDI présentent les problématiques sans que n'apparaissent clairement les décisions prises pour les résoudre. Seuls les échanges avec les participants ont permis de le vérifier. On retrouve également de nombreux souhaits des professionnels.

Enfin 8 départements abordent les aspects financiers principalement sous l'angle tarifaire.

En résumé, le dispositif d'identification est nettement plus suivi pour l'espèce bovine que pour les autres espèces alors même qu'une importante réforme du dispositif ovin-caprin est en cours. L'exercice de la tutelle des EdE transparaît très faiblement dans les compte-rendu notamment d'un point de vue comptable. Le guide de la tutelle devra aborder les points clés à traiter dans le cadre de cet exercice qui devront être présentés en CDSPA.

Ce bilan technique nous montre que les règles d'identification sont relativement bien acquises par les détenteurs de bovins puisque les taux d'anomalies sont sensiblement les mêmes entre 2004 et 2005 et que les délais de notification des mouvements s'améliorent. Ceci peut s'expliquer par la mise en place des pénalités financières et par un suivi perceptible du dispositif au niveau local par le biais des CDI. Les prochains bilans permettront d'évaluer, avec le recul nécessaire, la maîtrise des règles d'identification chez les autres détenteurs et notamment d'ovins et de caprins.

II. BILAN FINANCIER

2.1. Déroulement de l'enquête

La 1ère phase a permis de réactualiser le questionnaire du rapport COPERCI qui abordent les aspects financiers. Pour l'identification bovine, le bilan annuel 2005 bénéficie largement des acquis du rapport COPERCI tant sur la démarche que sur les méthodes de calculs et les résultats obtenus. Par ailleurs la mise en place d'un groupe de travail sur 'la comptabilité analytique des EdE' a permis d'affiner la grille. Le champ du bilan s'élargit à d'autres missions dont l'EdE a la charge et notamment l'identification ovine et caprine.

La 2ème phase a été la diffusion du questionnaire. La note de service du 27 avril 2007 (semaine 17) a indiqué à la tutelle que les EdE allaient recevoir un questionnaire et qu'elle devait s'assurer de la bonne application de cette note. Le questionnaire a été envoyé par messagerie électronique le 9 mai 2007 (semaine 19). Le délai maximum de réponse a été fixé à 1 mois (semaine 23) en tenant compte des recommandations de la CPDE/APCA.

Le tiers des EdE a répondu dans le délai fixé. L'essentiel des réponses est parvenu dans le courant du mois de juin. Le dernier bilan est arrivé le 1er août (semaine 31).

La relance téléphonique des EdE a permis d'accélérer le retour des réponses, de récolter des informations sur la perception du questionnaire et d'améliorer l'homogénéité des réponses. Cela s'est traduit par le renvoi d'une bonne partie des questionnaires. Ces échanges ont permis l'élaboration d'un guide pour le remplissage des questionnaires à venir.

La mise à disposition des questionnaires a permis également de renforcer les circuits de communication entre l'administration centrale et les EdE ou leurs délégataires. En effet 4 EdE ont justifié leur retard par une réception tardive voir une absence de réception des questionnaires.

La 3ème phase est le traitement et l'exploitation des résultats. Pour l'aspect comptable, elle vise à calculer des ratios révélateurs de mode de gestion et trouver les facteurs qui puissent expliquer les écarts observés.

2.2 Analyses des coûts

2.2.1. Méthode

La démarche est la même qu'en 2004 à savoir le questionnaire découpe le budget de l'EdE par mission réglementaire et par espèce. Les recettes et les dépenses sont ensuite ventilées par poste ou fonction.

La fiabilité de l'étude dépend de la fiabilité des données. Les données récoltées sont déclaratives et dépendent donc de la sincérité des réponses apportées et de leur justesse.

3 types de données relatives aux coûts sont fournis :

- soit la source est comptable et l'information est objective ;
- soit la source est un enregistrement en continu sur l'année et la source est objective ;
- soit la source est une estimation. Dans ce dernier cas la fiabilité de la donnée est plus difficile à déterminer et dépend de son mode de calcul (clés de répartition par espèce, par exploitation, par ETP...etc.). Elle permet néanmoins de fournir des indicateurs fiables.

Dans cette enquête la source d'information n'est pas toujours disponible mais le sera systématiquement dans les prochains bilans. Par ailleurs la mise en place progressive d'une comptabilité analytique au sein des EdE à partir de 2008 permettra d'obtenir des sources d'information de plus en plus précises.

Enfin l'évaluation porte sur chaque EdE, responsable du respect des règles d'identification y compris en cas de délégation. Le budget est donc agrégé entre l'EdE et ses éventuels délégataires. De même les coûts sont globalisés sur l'ensemble des départements dont l'EdE a la charge. Le budget est borné sur l'année civile.

2.2.2 Détermination des postes de dépenses

Pour l'identification bovine, le rapport COPERCI a permis de déterminer des postes de dépenses en fonction des activités menées par les EdE. Les résultats du compte d'exploitation de l'identification bovine nous montrent qu'en 2004 les 3 principaux postes de dépense identifiés sont le personnel (46%), le matériel (17%) et l'informatique (14%), ce qui conduit à affiner le découpage de la grille 2005 sur ces 3 postes afin de dégager les marges de progrès les plus intéressantes.

Le poste de dépenses 'matériel' a été ventilé en 'coûts des boucles', 'coûts d'expédition' et 'coûts de rebouclage'. Le poste de dépenses informatiques a été ventilé en 5 lignes. Le poste de dépenses 'déplacements' a été divisé en 2 sous-postes, 'suivi préventif' et 'intervention' pour évaluer l'importance relative accordée au suivi préventif des élevages par chaque EdE.

Le groupe de travail sur 'la mise en place d'une comptabilité normée au sein des EdE' a mis en évidence les difficultés pour certains postes à transcrire la réalité compte tenu de la diversité des modes d'organisation des EdE. Ceci a conduit à simplifier ou à re-découper certains 'postes de dépenses' pour homogénéiser les résultats et rendre leur comparaison plus fiable. L'enregistrement du temps de travail du personnel au sein des EdE n'étant pas la règle, le découpage de ce poste a été simplifié provisoirement.

Le découpage du compte d'exploitation ovin-caprin suit le même schéma que le compte bovin avec quelques simplifications consécutives à son fonctionnement (absence de notification et absence de passeport).

2.2.3 Ratios

L'absence de modification majeure dans l'activité d'identification bovine entre 2004 et 2005 conduit à utiliser les ratios antérieurement définis pour effectuer une comparaison des coûts d'une circonscription à l'autre et d'une année sur l'autre. Ces ratios sont les coûts ramenés au nombre de bovins, les coûts ramenés au nombre de mouvements et les coûts ramenés au nombre d'ETP.

Le dispositif d'identification ovine et caprine repose sur une identification individuelle des animaux et l'enregistrement des mouvements en base de données n'est pas centralisé à ce jour. La réforme de ce dispositif initiée en juin 2005, a permis la mise en place d'un enregistrement des commandes de boucles à travers le MNIOC et d'un recensement annuel.

Les ratios sont de 3 types :

- Les coûts ramenés au nombre d'animaux : le calcul de ces ratios peut être établi au niveau national pour l'année 2005 par les chiffres fournis tant par la BDNI que par le SCEES (marge d'erreur inférieure à 1%). En revanche au niveau départemental ces chiffres sont entachés d'une marge d'erreur non négligeable (inférieure à 10%) en raison du démarrage du dispositif. En effet les recensements ne sont pas exhaustifs pour l'année 2005. C'est pourquoi les ratios 'coûts ramenés au nombre de boucles de 1ère identification' seront utilisés : le nombre de boucles de 1ère identification (I1) nous permet d'approcher le nombre d'ovins et de caprins et dans tous les cas de mesurer l'activité d'identification stricto sensu des EdE en négligeant le rebouclage.
- Les ratios doivent faire intervenir le nombre d'exploitations et le nombre de boucles puisque l'essentiel de l'activité des EdE porte sur ces activités en identification ovine et caprine.
- Les coûts ramenés au nombre d'exploitations : ces ratios sont intéressants pour comparer les EdE entre eux puisque l'une des activités essentielles de l'année 2005 est la mise à jour du fichier détenteur et exploitation. Les coûts ramenés au nombre d'ETP nous indiquent comme en identification bovine une mesure de productivité.

2.3 Analyse des recettes

Les recettes se ventilent sur le même principe que le bilan précédent, les recettes inhérentes à l'identification ovine et caprine en plus. L'objectif est d'appréhender la participation financière de chaque type de détenteurs au fonctionnement du système.

2.4 Résultats

2.4.1 Le budget

Sur l'exercice 2005, le budget total des EdE est en moyenne de 1 million d'euro et s'étale de 12000 € pour la Haute-Saône à plus de 7,4 millions d'euro pour la Bretagne qui regroupe 4 départements. Les dépenses relatives à l'identification et l'état civil bovin représentent 36% du budget des EdE (ce chiffre ne prend pas en compte le budget des délégataires de l'identification et de l'état civil).

Le budget agrégé des comptes de l'identification et de l'état civil bovin inclut les dépenses de l'EdE et de ses éventuels délégataires. Il est de 59,13 millions d'euro sur la France dont 42% pris en charge par les délégataires. Il s'étale de 114000 € à 5,63 millions d'euro pour une moyenne de 687000 € par EdE. L'état civil bovin représente 5,7% du budget contre 94,3% pour l'identification. Ce dernier chiffre est surestimé puisqu'une partie des charges afférentes à l'état civil sont difficilement individualisables de l'identification (notification, gestion des anomalies, informatique).

Sur un résultat globalement à l'équilibre, le budget agrégé des comptes de l'identification toutes espèces confondues en 2005 est de 55,8 millions d'euro variant de 113000 € pour les Hautes Pyrénées à 5,2 millions d'euro pour la Bretagne et une moyenne de 648000 €. Près de 60% des EdE délèguent tout ou partie de leur mission d'identification : 42,7% des dépenses sont assurées par les délégataires.

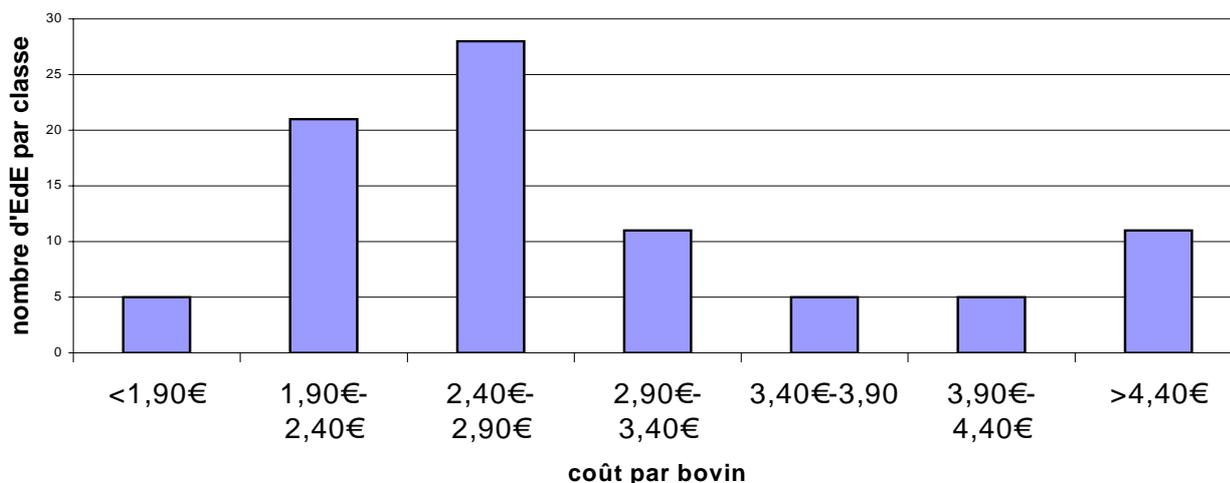
L'identification bovine représente la majeure partie des dépenses soit 87,7%. Vient ensuite l'identification ovine et caprine avec 11,2% du total.

Puis l'identification des autres espèces (porcs et volailles) représente entre 0,5 et 1%. L'estimation des dépenses inhérentes à l'enregistrement des détenteurs et des exploitations est rendue difficile par l'absence d'enregistrement du temps de travail au sein des maîtres d'œuvre de l'identification. A titre indicatif pour 2005, année de réforme, on peut noter que le coût moyen de cette activité est d'environ 44200 € (27 EdE). Pour ces départements cela équivaut à une moyenne de 29 € par intervention (création ou modification) sur le fichier 'détenteur-exploitation'. La grande variabilité du coût (de 1,37 à 112,5 €) mériterait d'approfondir son analyse d'autant plus qu'il permet d'approcher le coût de l'identification des espèces monogastriques.

2.4.2 Coûts territoriaux de l'identification bovine

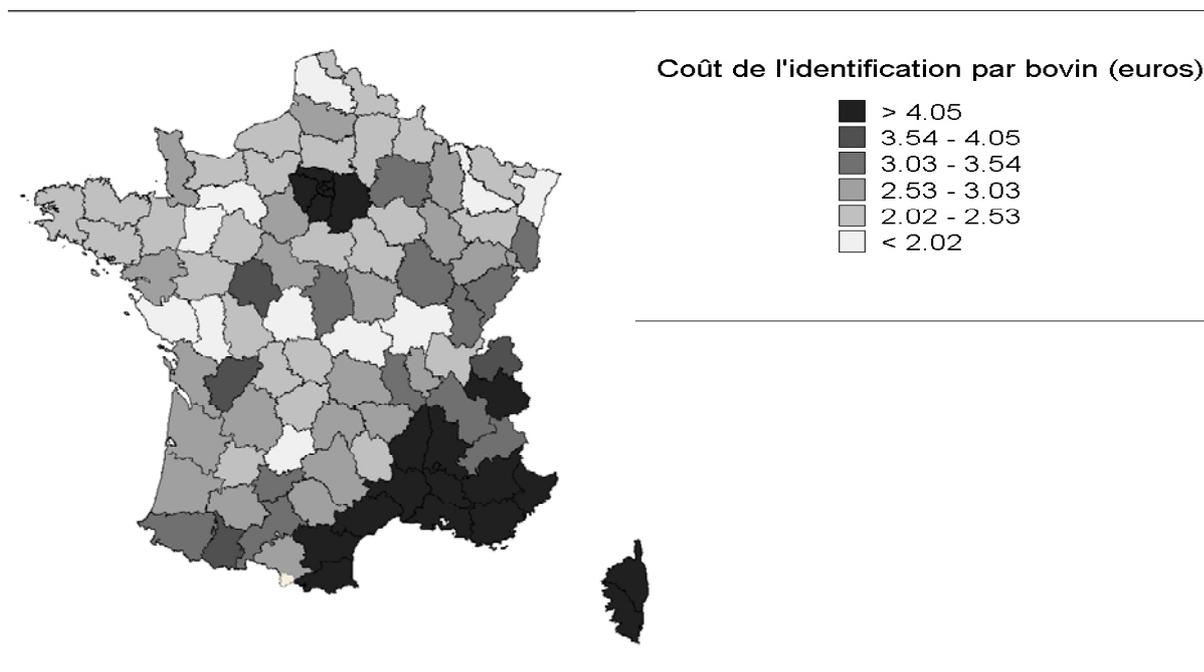
Ce coût s'élève donc à 49,3 millions d'euro en 2005. Il varie de 63000 € à près de 4 millions d'euro en fonction des EdE. Pour les départements continentaux, il s'élève à 47,1 millions d'euro contre 49,9 millions en 2004 soit une baisse de 5,6 %. Cette baisse importante s'explique essentiellement par une meilleure répartition des coûts entre les différentes missions réglementaires. A titre d'exemple quand sur l'année 2005 apparaissent 65 ETP en identification ovine et caprine, 38 disparaissent de l'identification bovine ce qui explique 2 points de baisse du budget uniquement par le poids du poste 'personnel'.

Figure 2 -Coût de l'identification par bovin en 2005



Le coût moyen de l'identification est en 2005 de 2,53 € par bovin, soit une baisse sensible de 10 centimes par bovin. Ce coût varie de 1,64 € pour la Vendée, 1,95 € pour le Pas-de-Calais à 7,37 € pour l'EdE interdépartemental 04-06-83, voir 14,48 € pour la Martinique. La figure 2 nous montre que les EdE de la tranche moyenne (2,40 à 2,90 €) se sont légèrement reportés sur les tranches inférieures mais que les EdE appartenant aux classes dont le ratio est supérieur à 3,90 € sont aussi plus nombreux.

Figure 3 -Répartition géographique du coût de l'identification par bovin en 2005



Autre ratio caractéristique, le **'coût moyen par mouvement' est de 2,19 € par bovin** sur l'année 2005 soit une baisse de 0,04 €. Il varie de 1,03 € pour le Lot, 1,85 € pour la Vendée à 14,31 € pour la Corse-Sud.

Figure 4 - Coût de l'identification bovine par mouvements en 2005

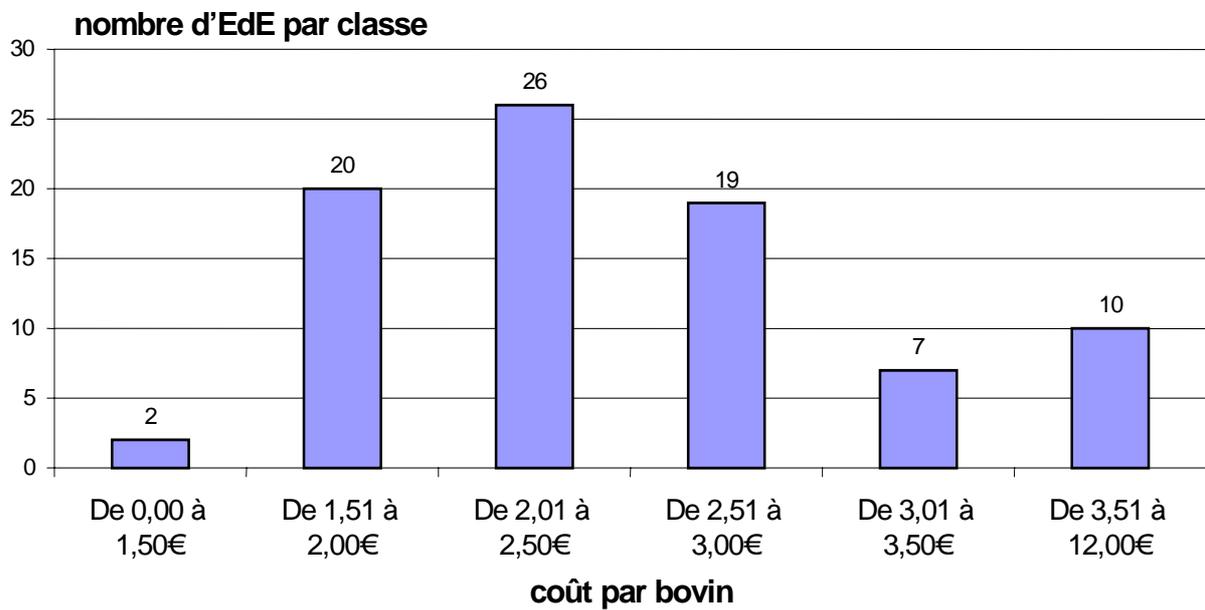
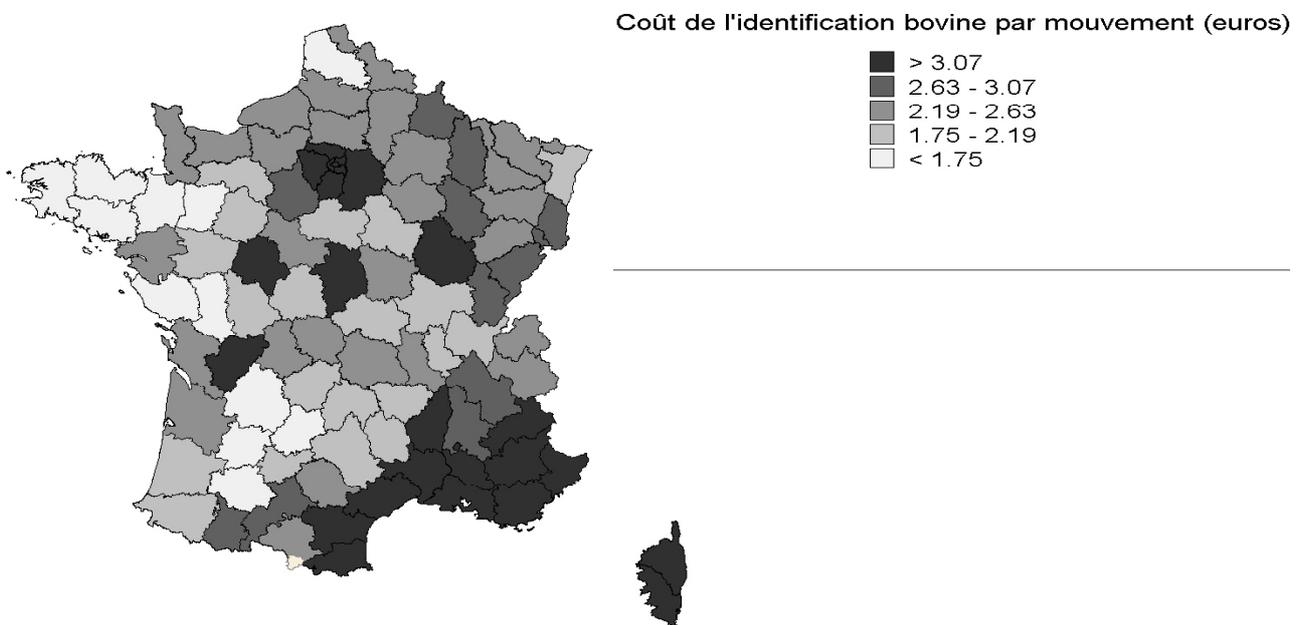


Figure 5 – Répartition géographique du coût de l'identification bovine par mouvement en 2005

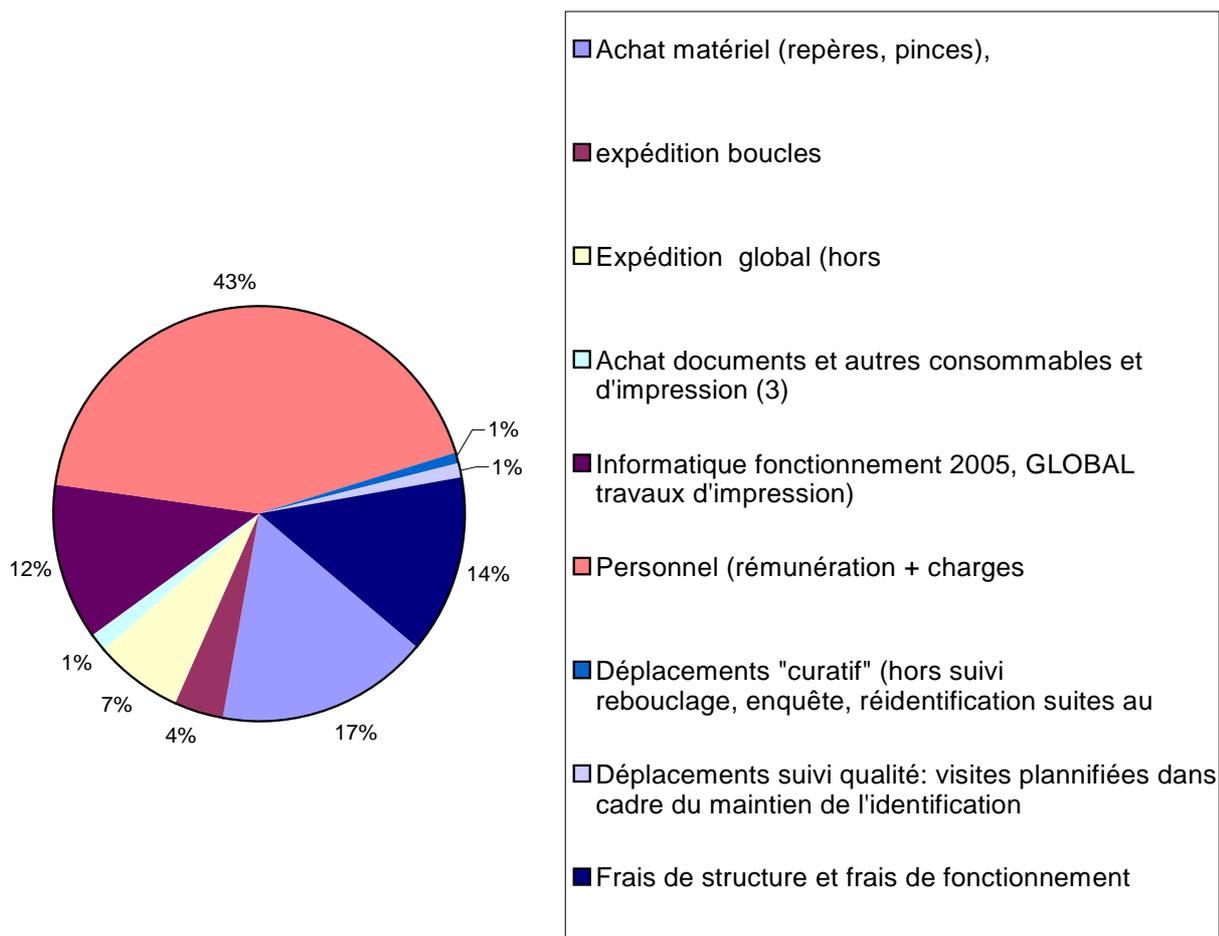


Cette répartition traduit bien à l'instar du Sud-Est une corrélation entre la typologie d'élevage et le coût. Mais cette typologie ne peut expliquer seule la différence de coûts.

2.4.2.1 Répartition du coût de l'identification bovine par poste de dépense

La répartition du poids relatif de chaque poste de dépense est différente en 2005. On note une baisse sensible des postes 'personnel' et 'informatique' et une augmentation plus marquée des parts 'achats matériel' et 'frais de structure'. Les frais de structure passent devant les coûts informatiques.

Figure 6 - Hiérarchisation des coûts de l'identification bovine en 2005

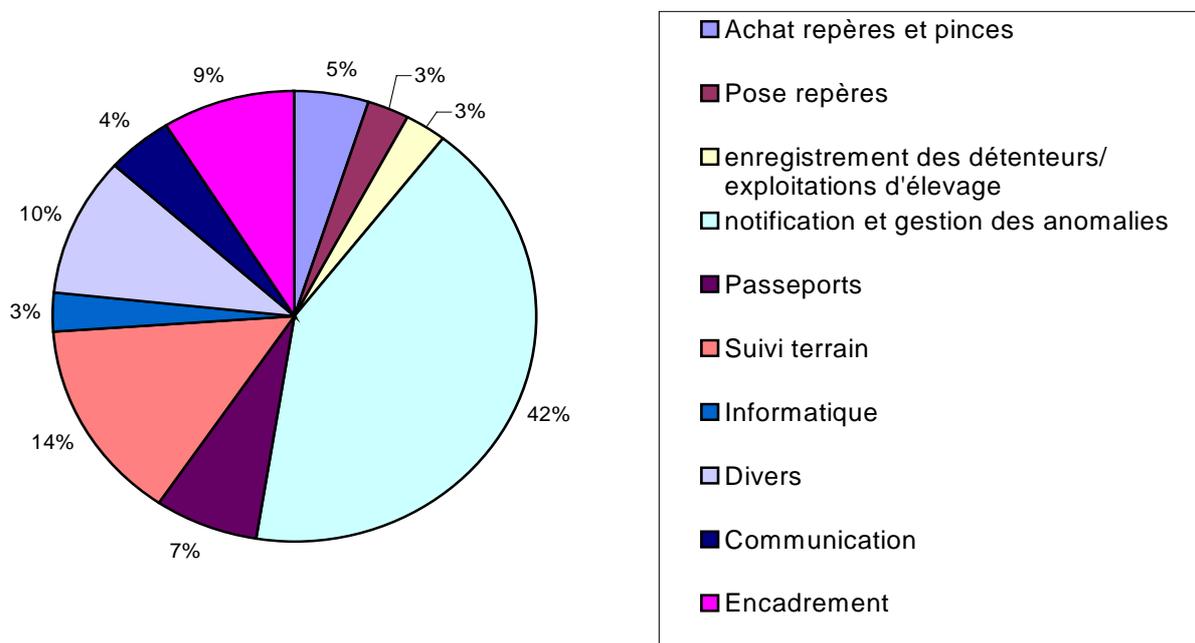


2.4.2.2 La dépense de personnel

Elle se situe en part relative des dépenses en moyenne à 43,15% soit 3 points de moins qu'en 2004. Elle reste le 1^{er} poste de dépense. Elle se situe dans une fourchette allant de 24,21% pour la Haute-Vienne puis 25,51% pour le Maine-et-Loire à 72,92% pour les Pyrénées-orientales, 75,1% pour la Martinique et 75,28% pour la Réunion.

L'identification bovine occupe au total **624 ETP** (contre 662 en 2004) dont 55% au sein des EdE. La baisse de 5% de la masse salariale s'explique par une individualisation plus nette des coûts par mission réglementaire et par espèce mais également par une diminution du nombre d'agents (notification électronique).

Figure 7 - Ventilation des ETP par activité en 2005



Bien que le découpage des activités aient été conservées entre 2004 et 2005 (matériel, notification, passeports, suivi qualité et administratif), le redécoupage des tâches au sein de certaines activités entre 2004 et 2005 rend leur interprétation plus difficile d'une année sur l'autre.

La gestion des notifications et des anomalies, inclut l'assistance aux notificateurs et la gestion des détenteurs et exploitations ; elle occupe 45% des ETP. Elle diminue de 2 points en part relative et de 10% en volume. **Il serait intéressant à l'avenir d'analyser séparément la saisie des données de la gestion des anomalies puisque c'est sur ces activités que les EdE disposent de marge de manœuvre et surtout de potentiel de progrès en termes de coûts.**

Le suivi terrain représente 14% du total des ETP contre 15% pour le suivi qualité en 2004. Ce chiffre varie de 0 pour l'EdE interdépartemental du 13-84 ou la Haute-Savoie à 38,81% pour la Martinique voir 66% pour la Corse-Sud.

Une activité **divers** (achat, facturation, accueil téléphonique, gestion des stocks...) a été rajoutée par apport à 2004 et représente 10% des ETP. Elle explique l'essentiel de la baisse relative des autres activités représentant une faible part des ETP.

L'encadrement passe de 10 à 9% et **la communication** de 7 à 4%.

Les activités liées au **passeport** occupent 7% des ETP, également en baisse d'un point par apport à **2004**.

Le rapport 'budget de l'identification bovine sur le nombre d'ETP' est toujours autour de 77000 € en moyenne, variant de 30900 € pour l'EdE interdépartemental du 04-06-83 à 139300 € pour le Maine-et-Loire. La baisse du nombre d'ETP a suivi la baisse d'activité ce qui se traduit par une productivité identique.

Figure 8- Budget de l'identification bovine par ETP en 2005

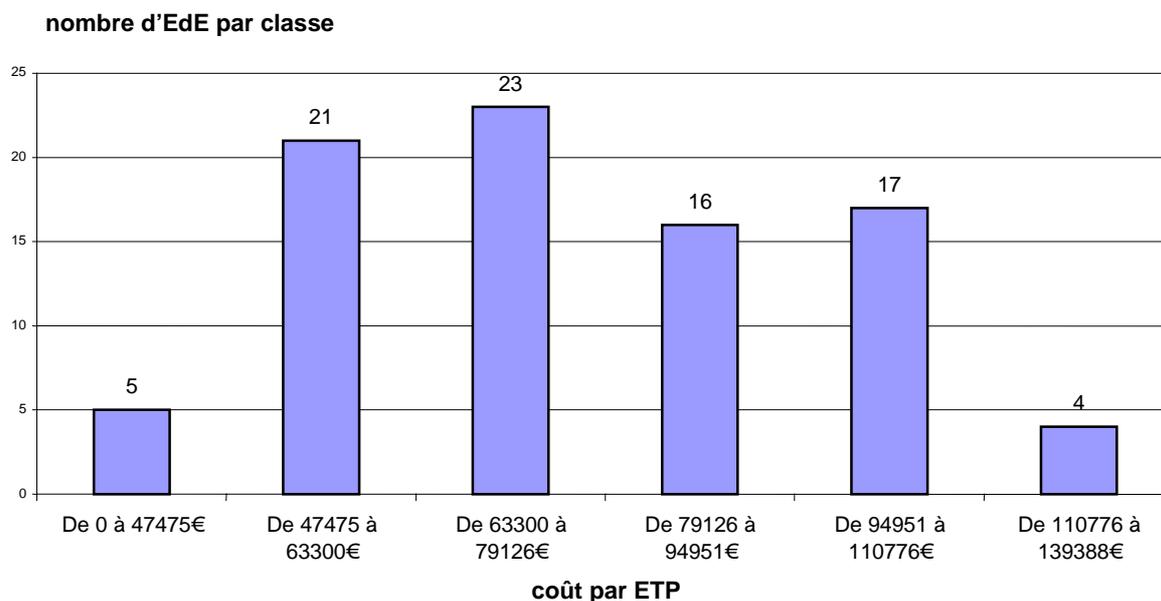
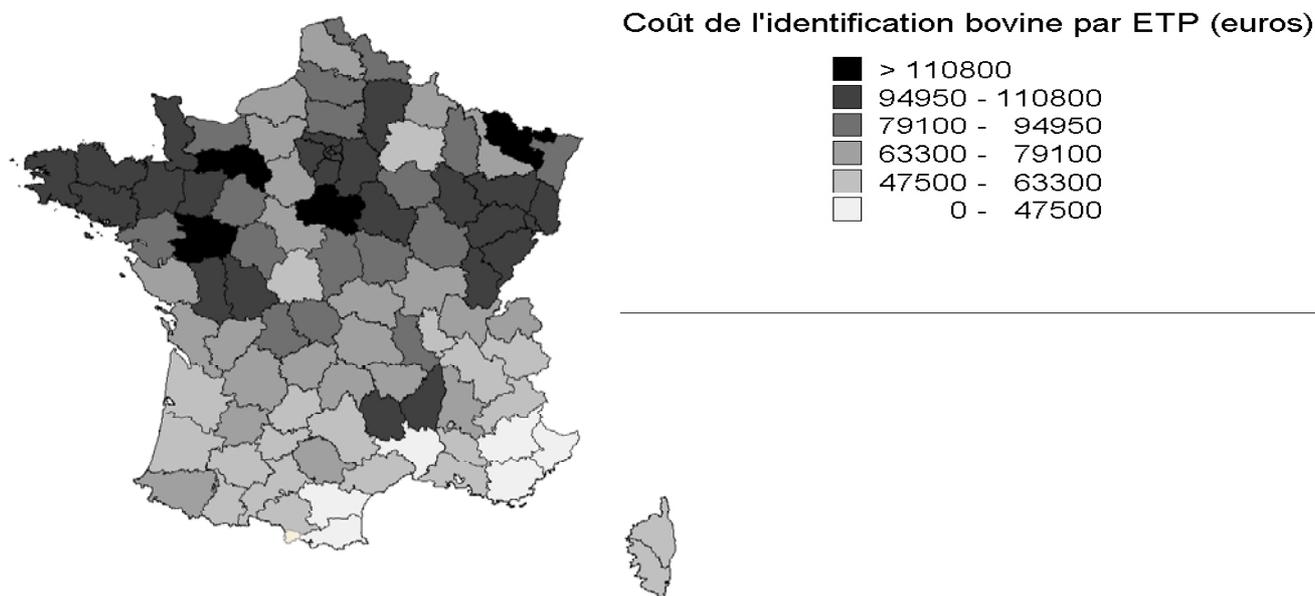


Figure 9 - Répartition géographique du coût de l'identification bovine par ETP en 2005

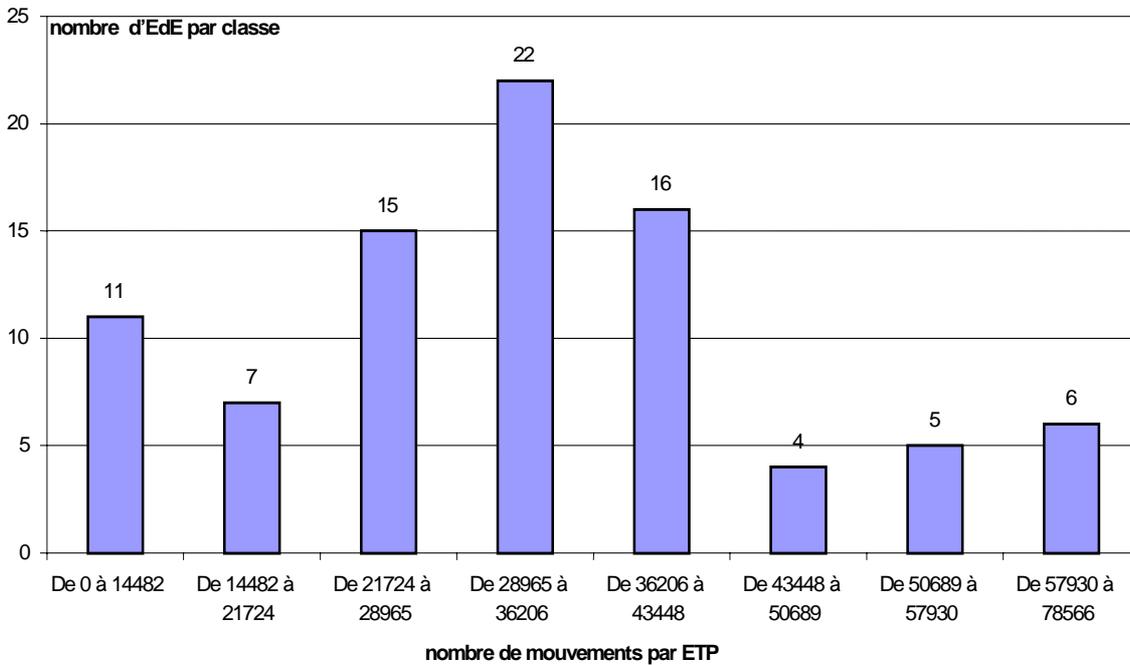


On retrouve bien pour les valeurs extrêmes, la corrélation entre la taille de l'effectif bovin géré par l'EdE et son efficacité sur les moyens mis en oeuvre par chaque ETP (figure 8 et 11).

On peut donc confirmer qu'il existe un nombre seuil incompressible d'ETP pour effectuer les missions d'identification en deçà d'un effectif seuil d'animaux et qu'un effectif important d'animaux implique un type d'organisation qui permet une économie d'échelle. A noter que certains EdE 'interdépartementaux' possèdent des ratios différents entre chaque département : l'unité juridique ne se traduit pas sur le terrain par une unité d'acteurs lorsque les missions sont subdéléguées à divers organismes en fonction des départements.

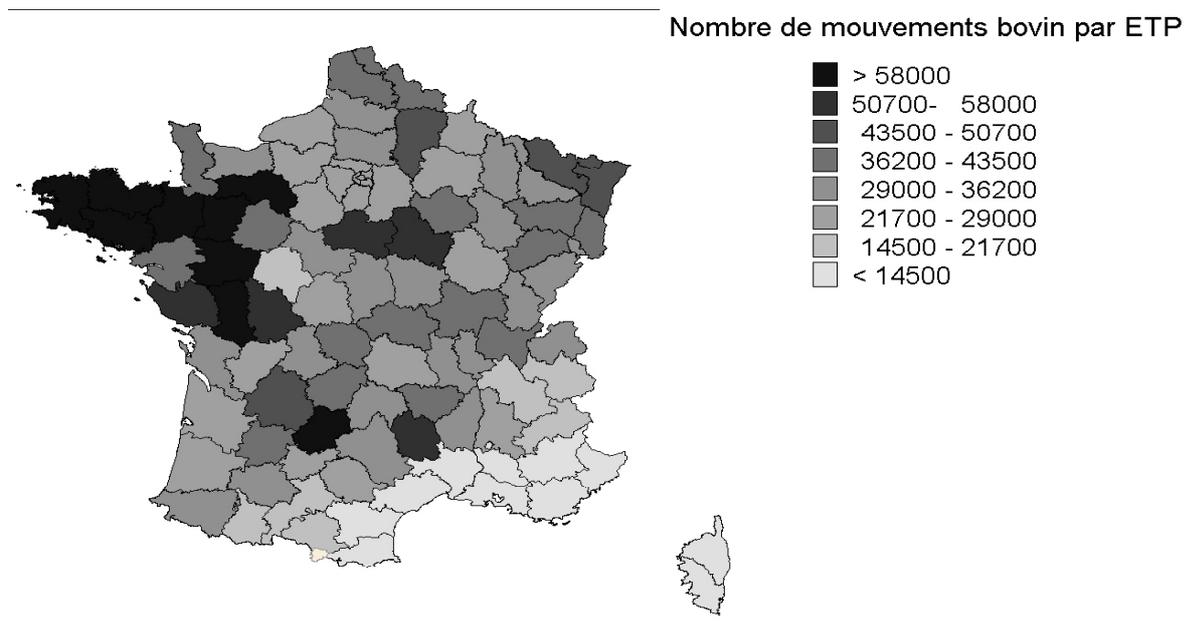
Le rapport du COPERCI sur 'le coût de l'identification bovine' nous a montré que **l'unité d'œuvre en matière d'identification bovine est la gestion des mouvements** (y compris les naissances). Cela se confirme pour l'année 2005 puisque la gestion des notifications occupe 45% des ETP. C'est pourquoi le ratio précédent peut être complété par le rapport 'mouvements bovins par ETP'.

Figure 10 – Nombre de mouvements bovins par ETP en 2005



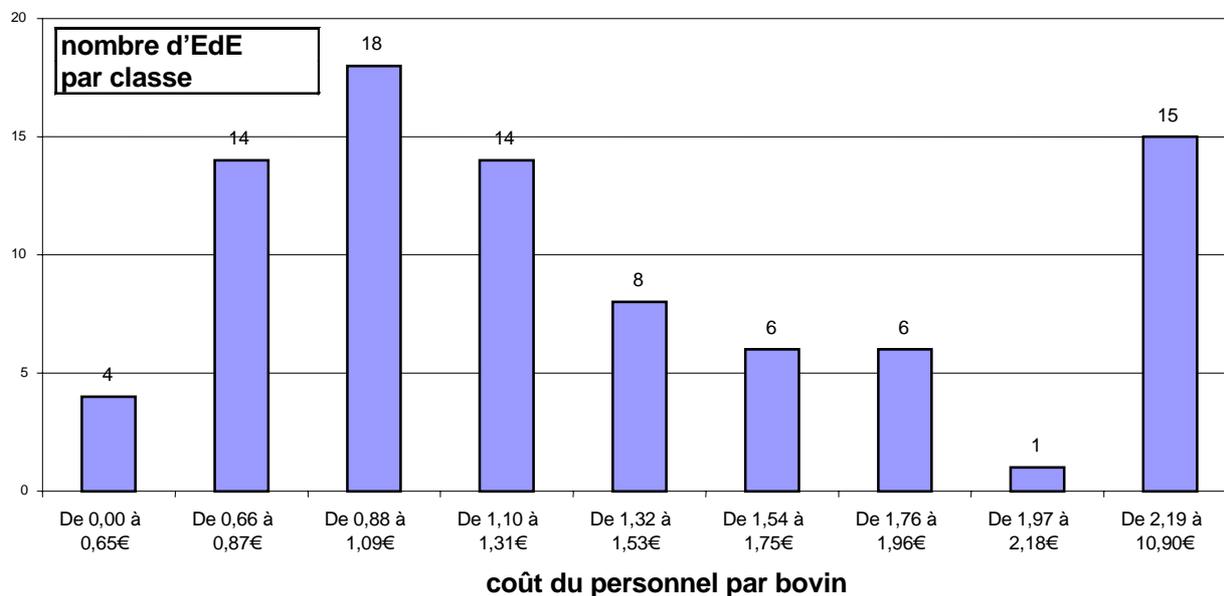
Le rapport 'nombre de mouvements par ETP' nous indique la productivité de l'EdE en identification bovine. Il est en moyenne de **36200** (contre 35000 en 2004) et s'étale de 3600 à 78500 mouvements pour chaque ETP. La répartition est sensiblement la même qu'en 2004.

Figure 11 – Répartition géographique du ratio 'mouvements par ETP' en 2005



Le rapport 'coût du personnel par bovin' présente une grande variabilité autour de sa moyenne avec un lot de 15 EdE qui se détache pour les valeurs supérieures à 2 €. Ces EdE ont tous un effectif d'animaux réduit (moins de 30000 bovins actifs) excepté 2 départements.

Figure 12 - Coût du personnel par bovin en 2005



Une répartition similaire se retrouve sur le ratio 'coût du personnel par mouvement'. Les départements dont le nombre de mouvements sur le nombre de bovins est élevé sont 'avantages' en termes de coûts.

Figure 13 - Coût du personnel par mouvement en 2005

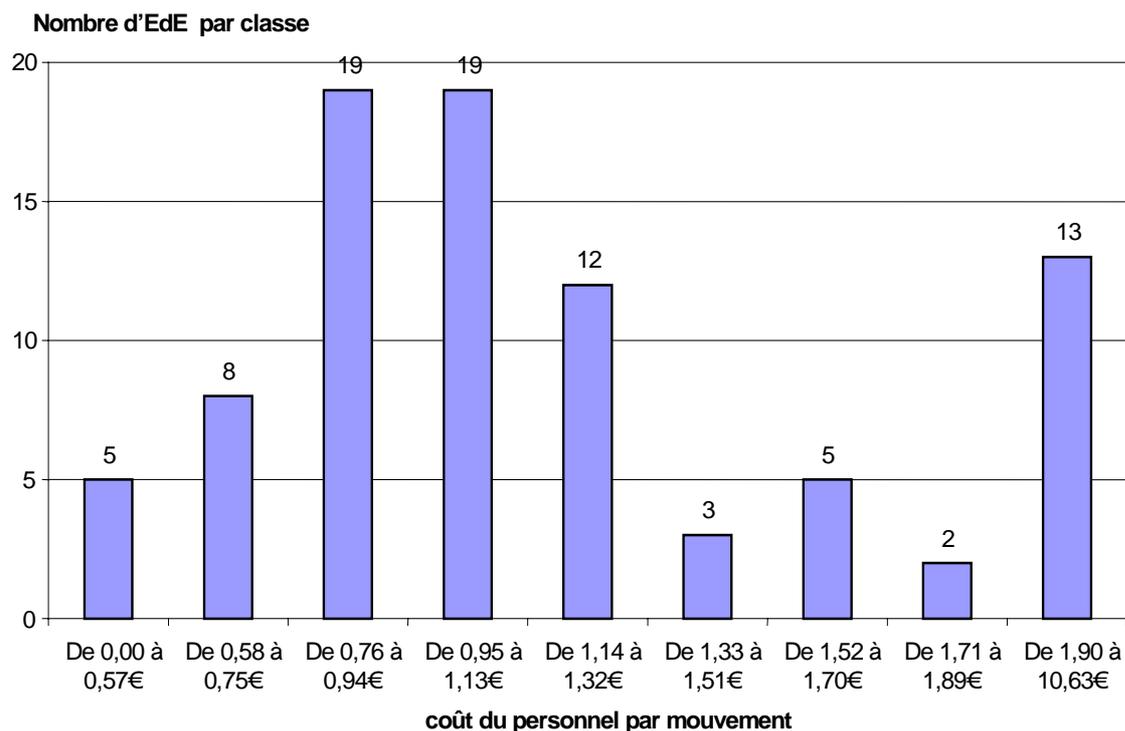
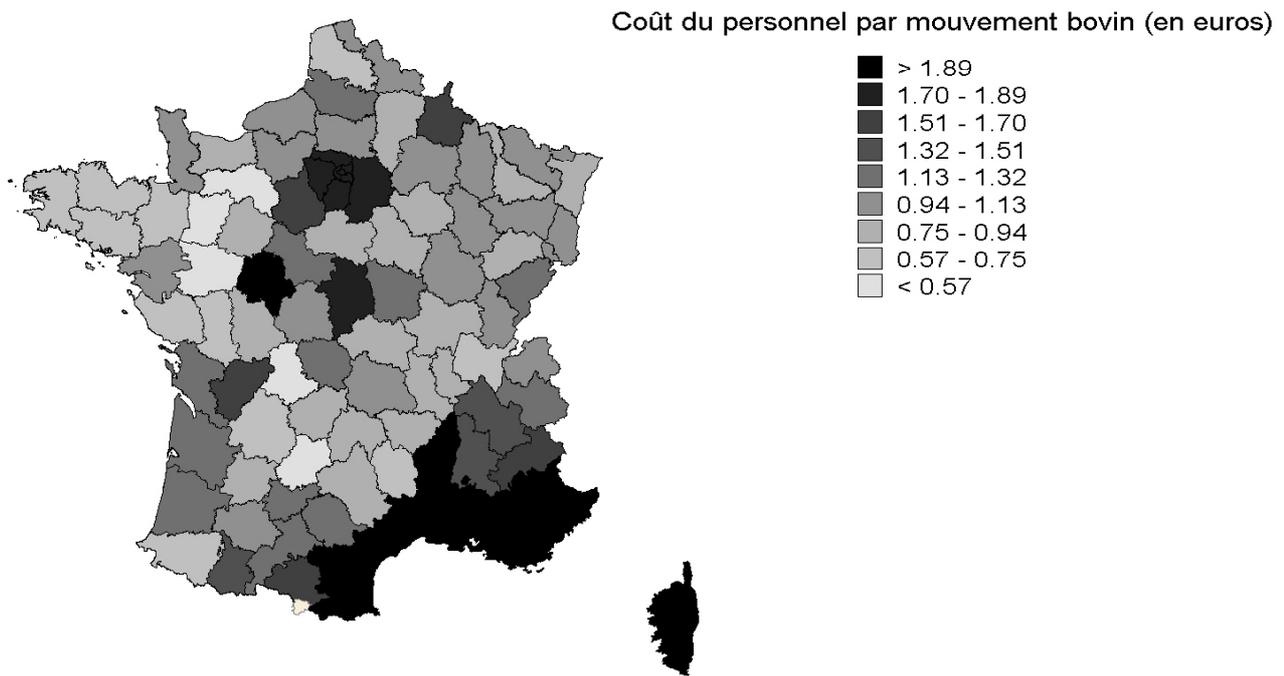
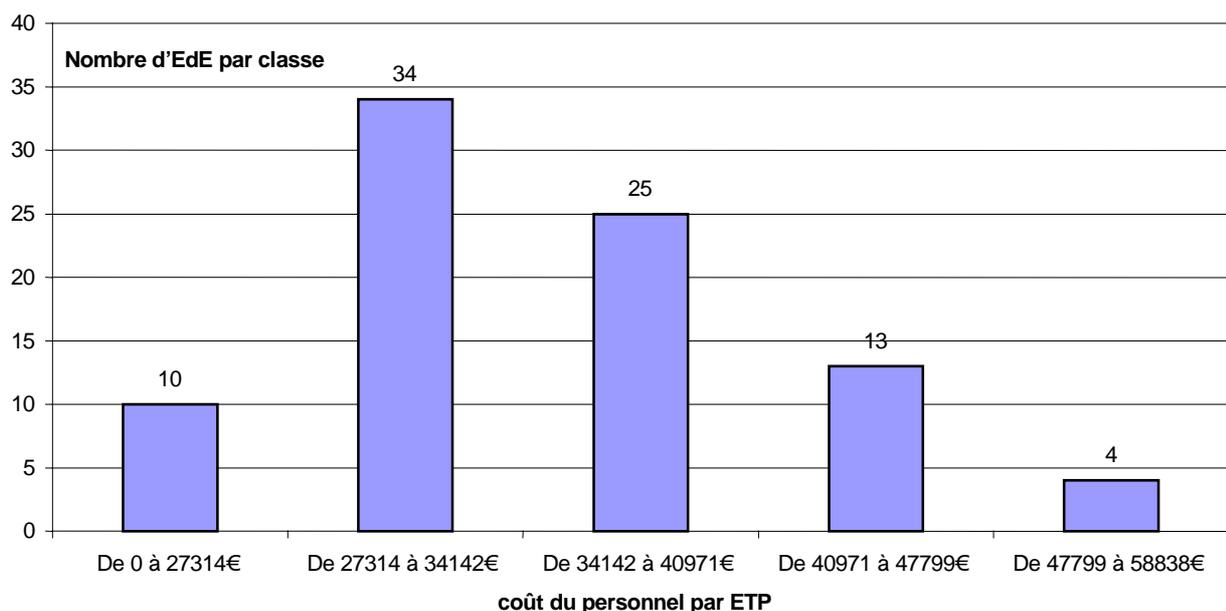


Figure 14 – Répartition géographique du coût de personnel par mouvement en 2005



Enfin la répartition du coût de personnel (hors charges) par ETP, disponible à la figure 15, montre l'importance de la gestion des ressources humaines dans le coût de l'identification : le **coût du personnel par ETP** varie du simple au double en fonction des EdE avec une moyenne à **34000 € par ETP**. Certains EdE bénéficient d'une prise en charge partielle de personnel par la chambre. C'est pourquoi certains ratios sont très bas voir en dessous du SMIC. Cette prise en charge devrait être incluse dans les coûts.

Figure 15- Coût du personnel par ETP en 2005



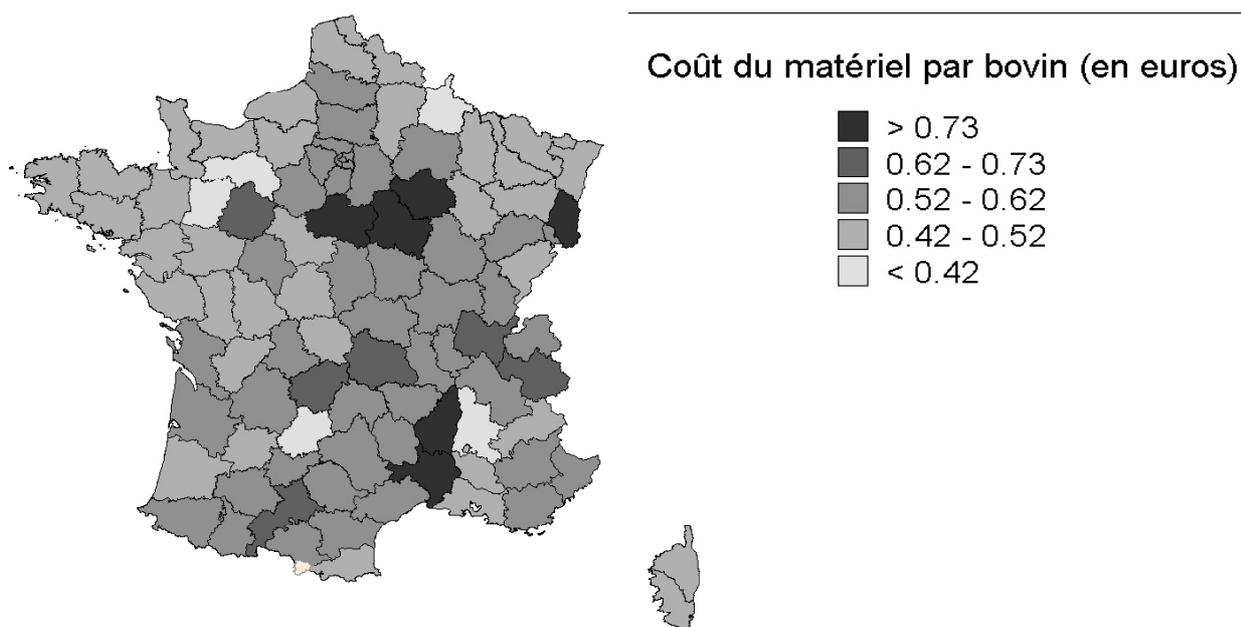
2.4.2.3 La dépense en matériel

L'activité 'gestion du matériel' (hors personnel et charge) représente **20,56% du total des dépenses, frais de colisage et d'expédition inclus**. Elle varie de 2,88% à la Réunion à 32,61% dans la Sarthe en passant par 7,26% dans la Drôme. Le prix d'achat des boucles variant peu d'un EdE à l'autre, ce poste permet indirectement d'avoir une idée de l'efficacité de l'EdE pour assurer ses missions d'identification au sens littéral du terme. **Plus la part relative de ce poste est importante dans le budget de l'identification, plus l'EdE est efficace** puisque l'éleveur aura à assumer un coût qui tend vers le coût de la boucle. Cependant il ne faut pas négliger l'effet combiné de la délégation et du code des marchés publics sur le coût d'achat du matériel (TVA) d'une part et le coût du personnel complété des charges associées d'autre part.

L'achat du matériel stricto sensu représente 17% du coût total d'identification comme en 2004. Les frais de colisage et d'expédition représentent en moyenne 19% et jusqu'à 47,6% de ce poste.

Avec une moyenne de **0,42 €**, le ratio 'coût du matériel par bovin' est moins élevé qu'en 2004 (0,44 € par bovin). Il est de **0,52 € par bovin expédition incluse** variant de 0,31 € pour l'Orne à 1,27 € pour le Gard. Ce dernier ratio inclut les choix de livraison des boucles par l'EdE : plus ou moins sécurisé et plus ou moins rapide.

Figure 16 - Répartition géographique du coût du matériel (expédition incluse) par bovin en 2005

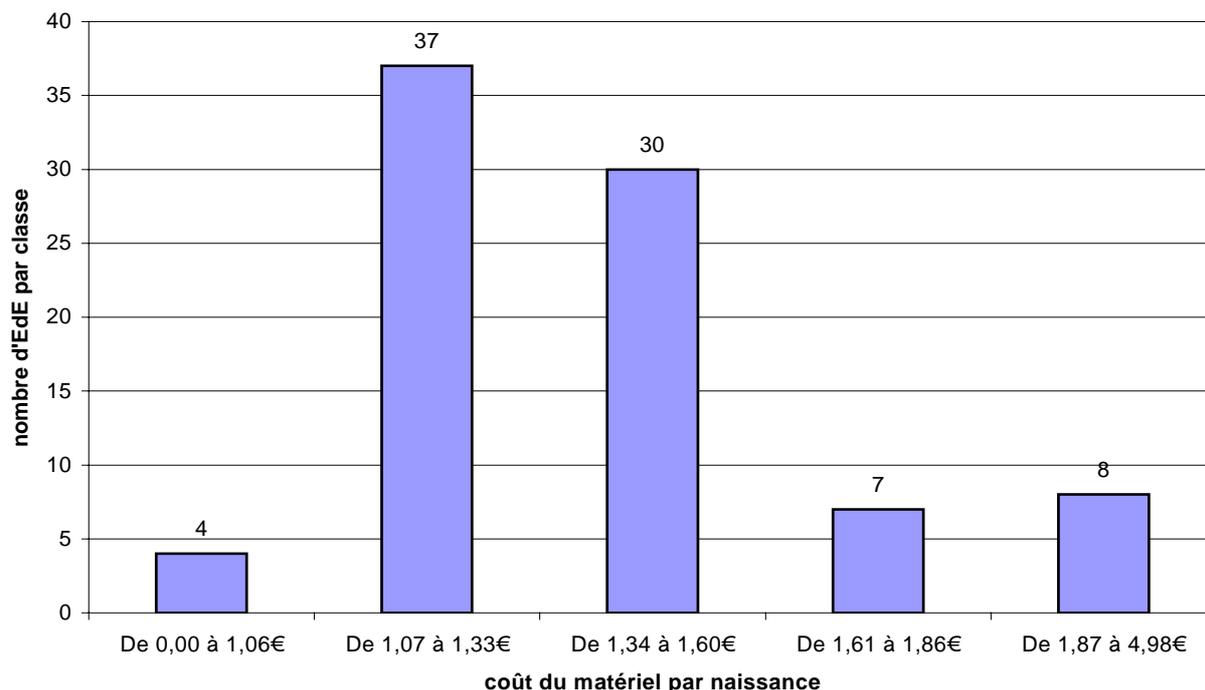


La mise à disposition des boucles de naissance (N98) représente approximativement 70% du poste 'matériel'. C'est pourquoi le ratio '**coût du matériel par naissance**' est intéressant pour affiner l'analyse puisque le poste 'matériel' dépend essentiellement de cette activité: sa moyenne est de **1,08 €** (contre 1,14 € en 2004) et de **1,33 € expédition incluse**.

Pour 2005 le coût moyen de la mise à disposition des boucles de naissance **représente 0.94 €** par naissance (**sur 50 EdE**) hors personnel et charges.

La mise à disposition des boucles de rebouclage (R2) aux éleveurs représente environ **28%** du poste 'matériel'. Le taux de rebouclage (nombre de livraisons de boucles de rebouclage/nombre de bovins actifs) est plus ou moins égal à 12% pour les années 2004 et 2005. C'est dire l'importance de la tenue des boucles et des modes de livraisons associés dans cette activité. La distribution des boucles de rebouclage est discontinue et génère un surcoût des frais d'expédition. **Les données concernant les R1 ne sont pas suffisantes pour en tirer une quelconque conclusion.** Seulement 10 EdE ont répondu à cette question.

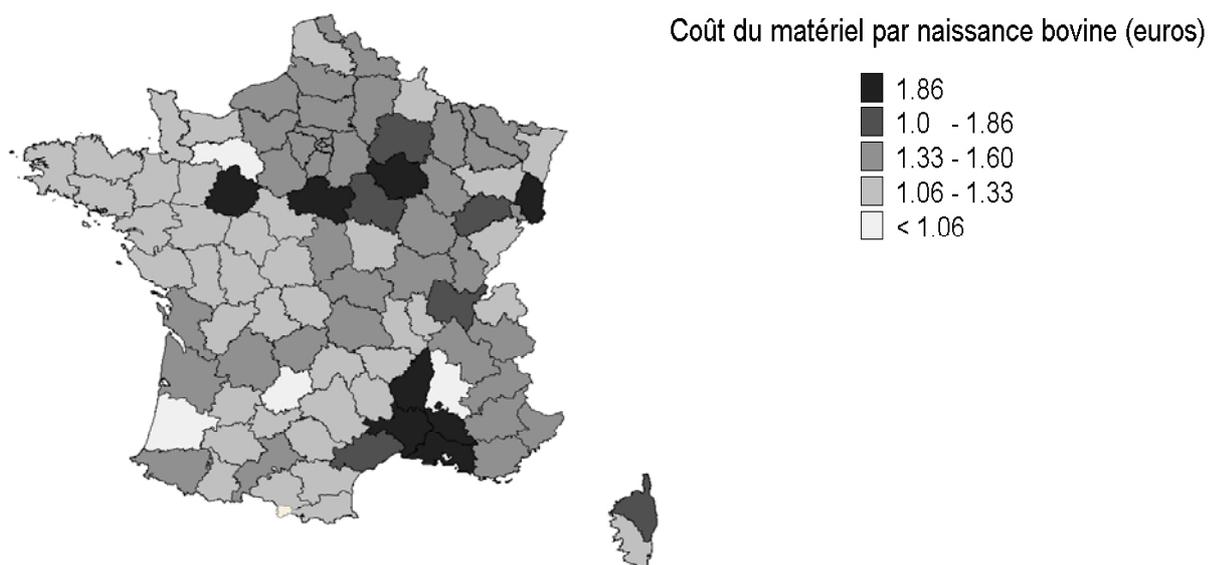
Figure 17- Coût du matériel (expédition incluse) par naissance en 2005



La courbe nous montre une 'population' d'EdE resserrée autour de la moyenne avec une faible variance. **Les marges de manœuvre sont donc limitées mais représentent potentiellement de 30 à 60 centimes d'euro par naissance pour la moitié des EdE.**

L'évaluation complète de l'activité 'gestion du matériel' nécessite d'avoir une exhaustivité dans les réponses relatives à ce poste : elle permettrait d'obtenir les ratios caractéristiques de chaque sous-activité à savoir 'le coût de la mise à disposition des boucles de naissance ramené au nombre de naissance' et 'le coût du rebouclage par le nombre de rebouclage'. Enfin il serait souhaitable d'inclure le coût des ETP spécifiquement affectés à cette tâche lorsque les outils permettront de les mesurer.

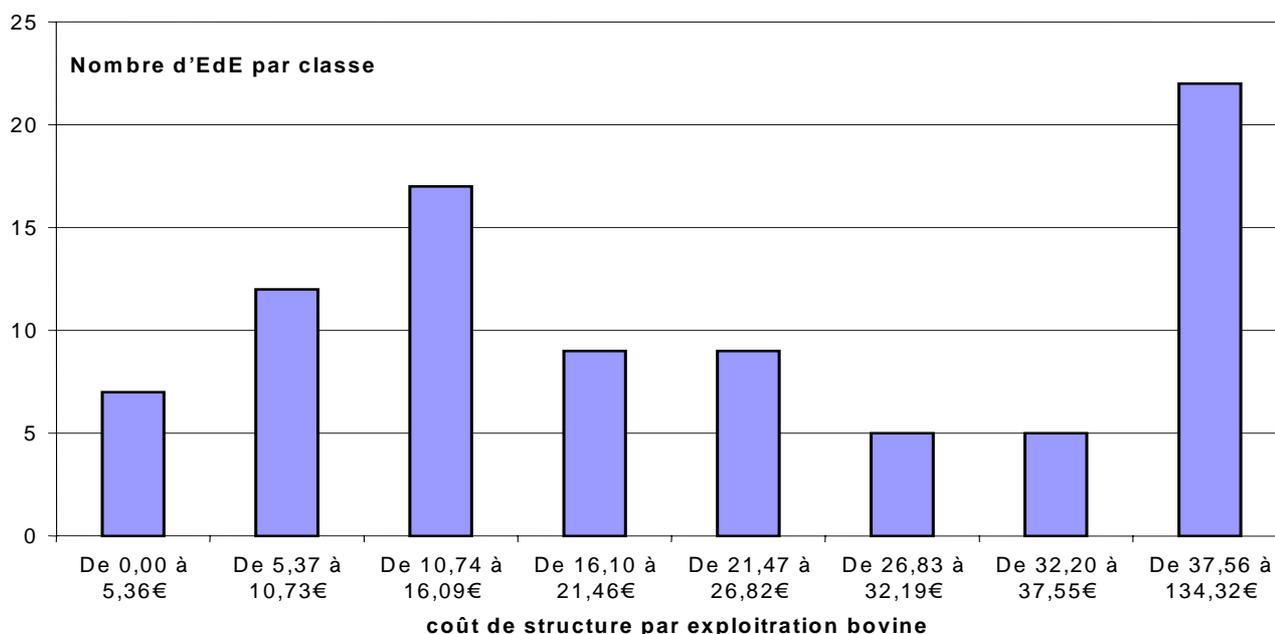
Figure 18 - Répartition géographique du coût du matériel (expédition incluse) par naissance en 2005



2.4.2.4 Les frais de structure et de fonctionnement

Les frais de structure équivalent à **13,82% des dépenses** soit une augmentation de 4 points en part relative et de **35% en volume** essentiellement due aux méthodes de calcul. Ils varient de 1% pour la Vienne à 37% pour la Cote-d'Or. C'est le 3^{ème} poste de dépenses pour 2005. Un des ratios intéressants à analyser est le coût ramené au nombre d'exploitations bovines. La moyenne nationale est de **26,82 € par exploitation**. Il existe une très grande variabilité.

Figure 19 – Frais de structure par exploitation bovine en 2005



Les charges de structure et de fonctionnement coïncident logiquement avec le nombre d'ETP dans un organisme. C'est pourquoi l'analyse du ratio 'coûts de structure par ETP' devrait nous permettre de diminuer la variabilité du ratio 'coût par exploitation'. Ce ratio nous indique que l'on retrouve une variabilité importante (770 à 50000 €). Les chambres d'agriculture répercutent plus ou moins leurs charges de structure à chaque service concerné voir aux délégataires (charges associées au personnel mis à disposition par exemple). Les organismes délégataires et les services en budget 'propre' (la grande majorité des EdE sont des SUA à budget spécifique) peuvent reverser à la chambre une contribution.

Figure 20 - Coûts de structure par ETP en 2005

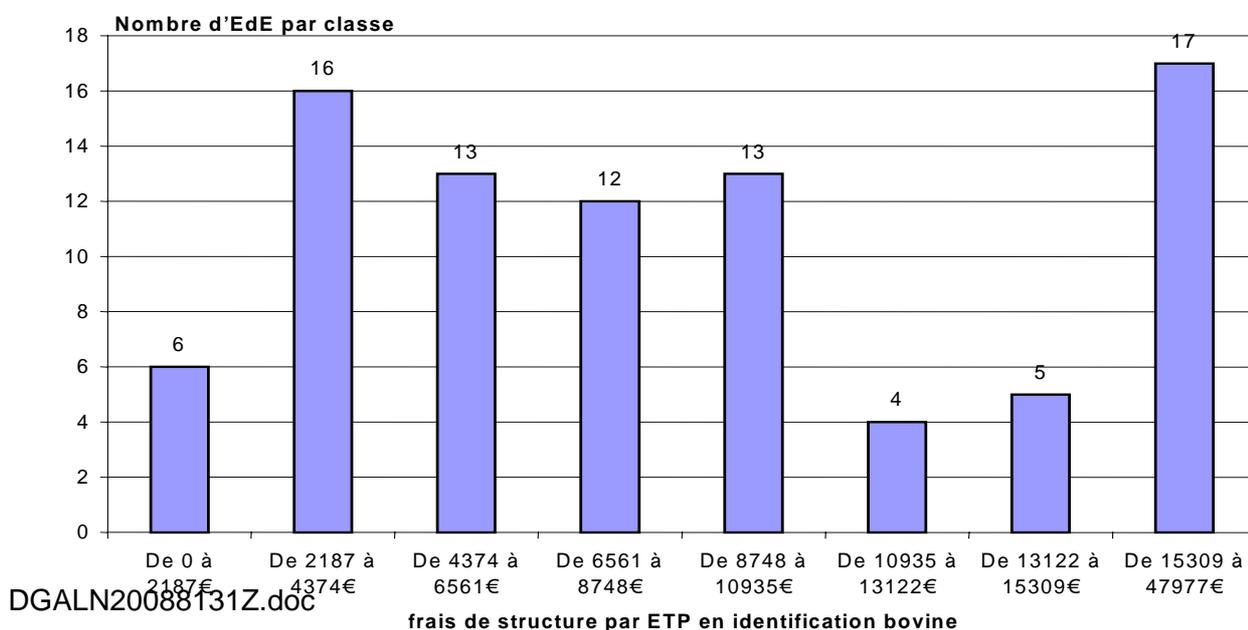
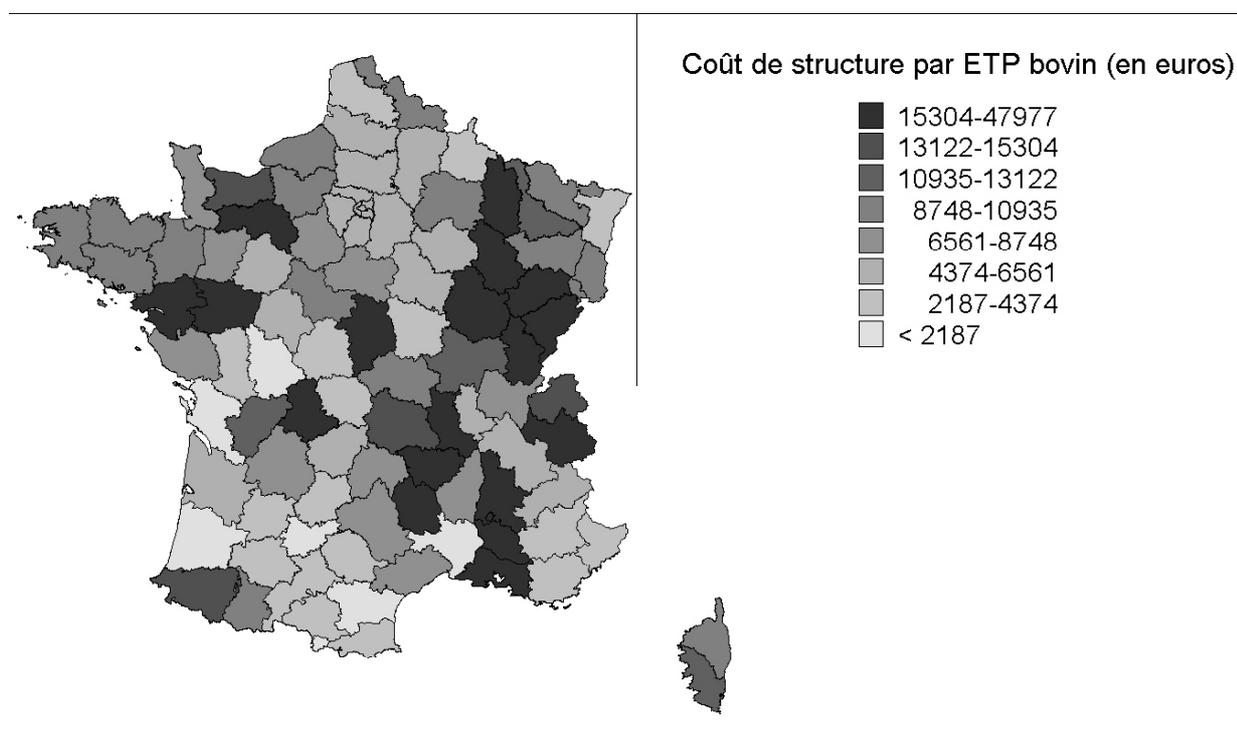


Figure 21 - Répartition géographique du coût de structure en identification bovine par ETP en 2005



Il existe au sein des chambres d'agriculture différentes méthodes de calcul de charges : en pratique les charges de structure et de fonctionnement correspondent à tout ce qui n'a pas pu entrer dans les autres postes de dépenses. Certaines chambres calculent des frais de structure et de fonctionnement par affectation des charges directes (visibles) au service concerné et répartissent les charges indirectes proratisées au nombre d'ETP du service identification par apport à l'organisme (chambre, association). Les charges indirectes ainsi affectées et les ETP pris en compte varient d'une méthode à l'autre. Enfin certains EdE attribuent un pourcentage de la masse salariale soit au coût réel de chaque agent soit forfaitairement sur la masse salariale moyenne.

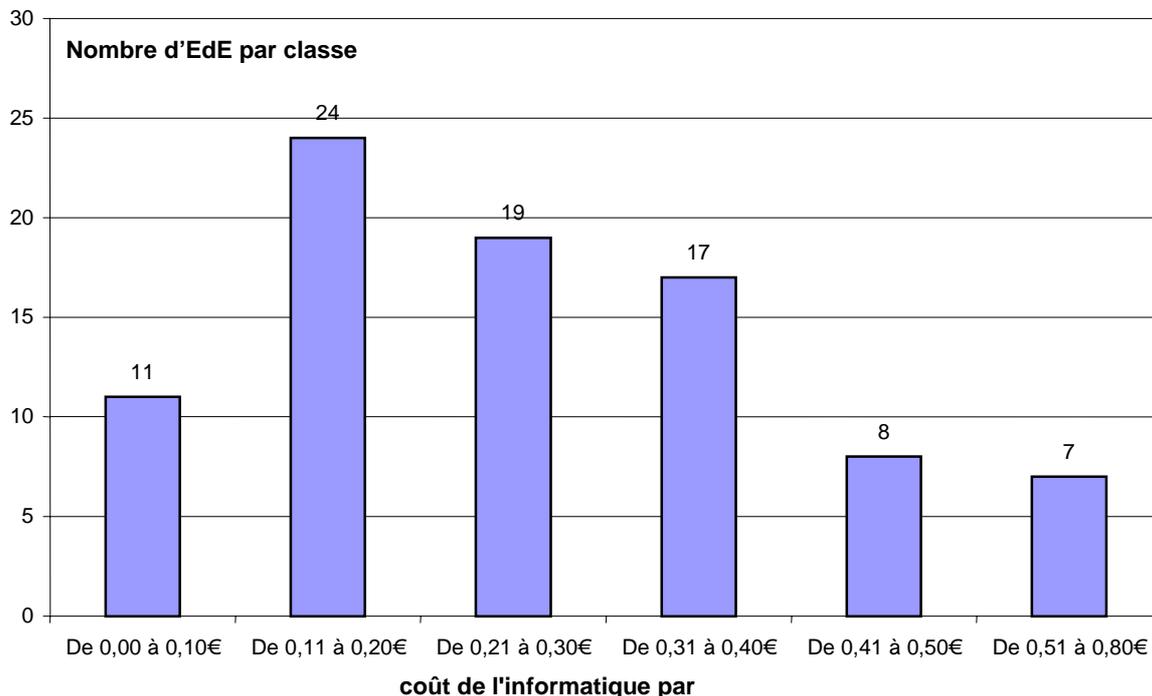
Cette variabilité déjà observée en 2004 et la place de plus en plus importante que ce poste joue dans le coût de l'identification conduisent à proposer une normalisation de son calcul sans pour autant obtenir un 'transfert de coûts' excessif des chambres vers les EdE.

2.4.2.5 L'informatique

Le coût de l'informatique avec **5,9 millions d'euro** devient le 4^{ème} poste de dépenses en 2005 avec une diminution de 2 points soit 12% par rapport à 2004. Le coût varie de 1,79% du budget dans le Cher à 25,8% dans les Deux-Sèvres. La moyenne nationale passe de 0,37 € par mouvements en 2004 à **0,26 € par mouvements** en 2005 et le coût maximum passe de 1,09 € à 0,8 €. Cette baisse conséquente peut s'expliquer par 3 facteurs :

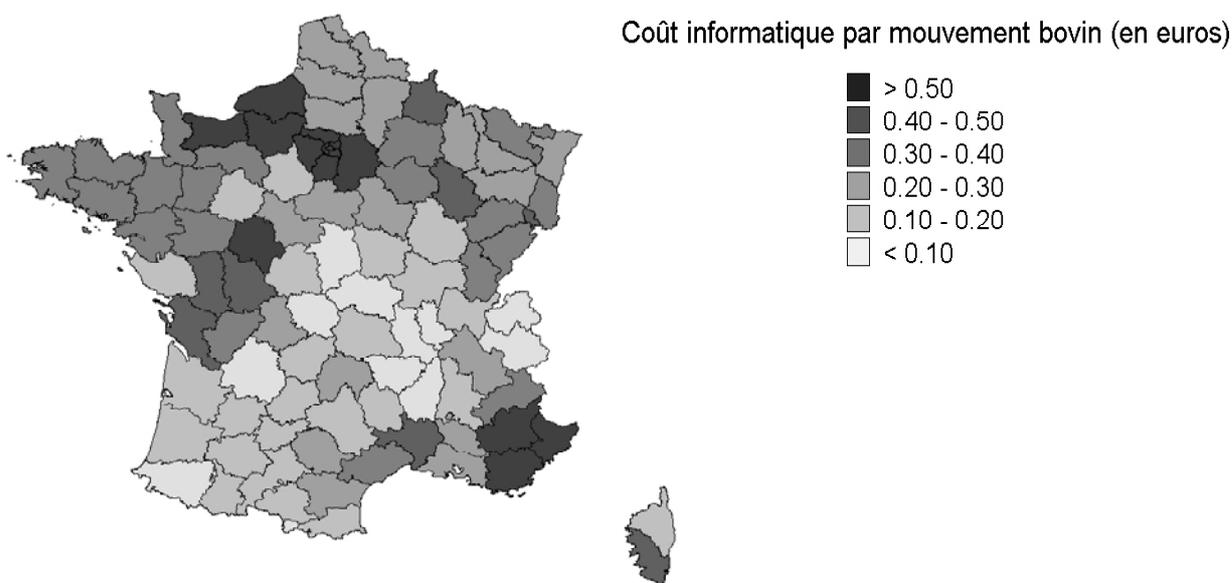
- l'individualisation plus nette des coûts relatifs aux différentes missions de service public (identification, état civil et à la certification de la parenté), mais également entre identification bovine et ovine-caprine,
- l'amortissement des investissements informatiques (matériel) terminé ou non déclaré ou parfois pris en charge par la chambre,
- la restructuration de certains EdE et de leur prestataire informatique.

Figure 22 – Coût informatique par mouvement bovin en 2005



Le profil de répartition de ce ratio change par rapport à 2004. 10 EdE passent en dessous des 10 centimes d'euro par mouvement alors que les 10 EdE dont les coûts sont les plus élevés passent en dessous des 50 centimes d'euro.

Figure 23 – Répartition géographique du coût informatique par mouvement en 2005



A l'exception notable de quelques départements, la carte peut se superposer aux différentes souches logicielles que sont ORANI, LOCITA, NORD-EST, BRETAGNE et GDMA. Les modes de fonctionnement des bases traduisent des coûts informatiques similaires.

Figure 24 – Ratios (€) de l'identification bovine par souche logicielle en 2005

souches	Coût total identification par bovin	Coût total identification par mouvement	Coût informatique par mouvement	Coût informatique par bovin	Coût de personnel par mouvement
ORANI	2,81	2,39	0,14	0,16	1,11
BRETAGNE	2,36	1,69	0,40	0,56	0,61
GDMA	1,80	1,47	0,15	0,19	0,63
NORD-EST	2,34	2,44	0,27	0,26	1,07
LOCITA	2,54	2,27	0,30	0,33	0,97
Moyenne nationale	2,53	2,19	0,26	0,31	0,94

Le tableau ci-dessus nous confirme les données 2004 sur les coûts informatiques : Le coût informatique par mouvement est deux fois moins élevé dans la zone 'ORANI' que dans la zone 'LOCITA'. Cependant le coût du personnel par mouvement est plus élevé en zone 'ORANI'. Les résultats de la zone Bretagne montrent des coûts informatiques élevés avec de faibles coûts en personnel. A noter la zone GDMA présente des coûts en personnel et informatiques faibles alors que ceux de la zone NORD-EST sont plus élevés.

L'analyse peut être affinée par l'étude de la répartition de ces coûts informatiques.

Cette répartition prend en compte l'ensemble des coûts informatiques déclarés (bovins ovins, caprins et opérateurs commerciaux) par les EdE. En effet si les coûts informatiques détaillent les coûts par espèce (76 réponses, estimations comprises), elles le sont beaucoup moins pour les opérateurs commerciaux (25 réponses).

Figure 25 – Répartition des coûts informatiques par souche logicielle en 2005

Bases	Traitement des données IPG	Connexion	Maintenance	Développement logiciel	Autres
ORANI	10,01%	11,33%	25,08%	25,26%	28,32%
BRETAGNE	41,59%	30,67%	9,80%	17,95%	0,00%
GDMA	20,96%	13,67%	20,19%	35,45%	9,73%
NORD-EST	57,36%	12,26%	6,53%	11,33%	12,52%
LOCITA	51,14%	4,26%	12,77%	11,73%	18,41%
Moyenne nationale	44,11%	11,28%	13,69%	15,54%	15,38%

Il faut signaler que les postes 'autres' et 'traitement de données' sont surestimés puisque certains EdE n'ont pas ventilé leurs coûts informatiques.

Le traitement des données correspond au 'temps-machine', à la fonction d'hébergement des données et à l'environnement sécurisé du matériel ainsi que pour les prestataires externes au personnel. Il varie de 1 à 5 en fonction des zones. Pour les EdE dont les informations transitent directement du serveur interne à la BDNI, il semble plus difficile d'évaluer avec précision ce coût.

Les coûts de connexion sont également très variables puisque les EdE ne dissocient pas toujours certaines applications de la connexion.

La maintenance est également très variable, ce qui se justifie par une interprétation différente de chacun sur les éléments à y inclure.

Le développement logiciel incombe en partie aux réformes réglementaires, à l'amélioration de l'ergonomie (gain de temps) et à la mise en place de nouvelles fonctionnalités (analyse des motifs d'appel des éleveurs par exemple ou suivi qualité). Cependant les coûts inhérents aux évolutions des logiciels dits 'détenteurs' ne devraient pas être comptabilisés lorsque ceux-ci proposent d'autres fonctionnalités (gestion technique du troupeau, comptabilité...) puisque ces évolutions concernent très peu l'identification.

Enfin la case 'autres' regroupe les autres activités sous-traitées aux prestataires comme la saisie, l'impression des passeports, la mise sous pli... Cette case ne devrait pas être comptabilisée dans les coûts informatiques.

Toute la difficulté dans l'évaluation de ce poste de dépense tient à la complexité et la diversité des tâches effectuées par les ARSOE ou par les maîtres d'œuvre eux-même. **Cette diversité rend difficile la définition du cadre à prendre en compte.** Il conviendrait de réactualiser un socle minimum pris en charge par le compte 'identification' et de le faire apparaître clairement sur la facture du prestataire ou sur la comptabilité des EdE le cas échéant.

2.4.2.6 Les frais d'expédition

Ils correspondent au colisage, au transport du matériel d'identification et à l'expédition du courrier (bon de commande, informations, communication et factures), voir à la prise en charge par certains EdE du courrier envoyé par les éleveurs (enveloppes 'T'). Il représente au total 11% soit une augmentation sensible de 2 points.

Ce poste peut se diviser en 2 parties : la 1^{ère} est le colisage/transport des boucles (accessoirement des pinces) qui représente 3,9% du coût total. La 2^{ème} partie est l'expédition du courrier soit 7% en moyenne variant 2,34% à 15,68%.

L'expédition des passeports représente 4% du coût de l'identification bovine soit plus de 57% des frais d'expédition hors matériel.

2.4.2.7 Les opérations de terrain

Le coût des déplacements est découpé en 2 activités : le suivi qualité (visites préventives planifiées) et les déplacements curatifs (visites pour cause de réidentification). Le coût du personnel de terrain est comptabilisé dans le poste 'personnel'. Les déplacements représentent 2% du coût de l'identification bovine avec 1% pour chaque activité. Le poids respectif de chaque activité est à prendre avec précaution compte tenu du nombre d'EdE qui ne distinguent pas les 2 types d'activités.

L'année 2005 confirme donc les grandes lignes mises en évidence en 2004 sur les coûts de l'identification bovine.

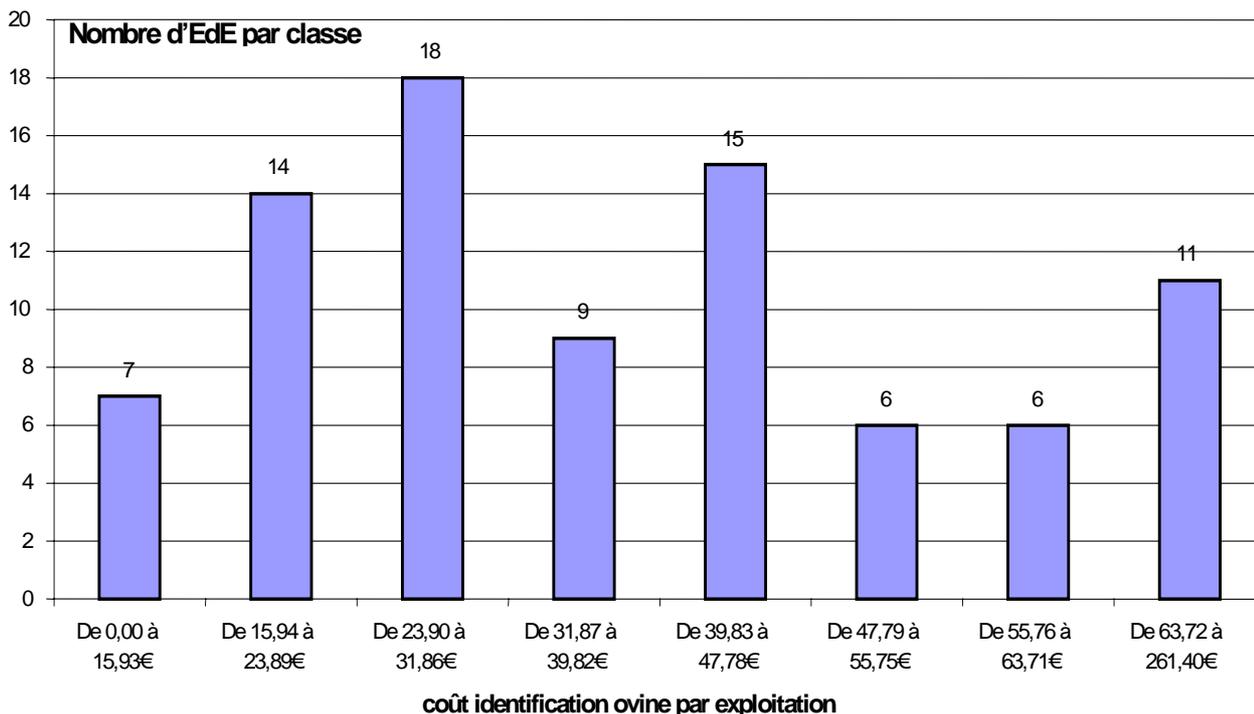
2.4.3 Les coûts territoriaux de l'identification ovine et caprine en 2005

La mise en place de la réforme relative à l'identification ovine et caprine en juin 2005 va bouleverser le fonctionnement du dispositif d'identification et impacter son coût. En effet le poids relatif des espèces de rente autre que bovines et notamment l'espèce ovine et caprine, est considérée jusque là comme négligeable. La réforme va conduire les EdE à différencier une tarification et donc des coûts associés à ces espèces.

Les dépenses de l'identification ovine et caprine déclarées par les EdE en 2005 s'élèvent à 6,9 millions d'euro. Elles s'élèvent en moyenne à **74325 €** variant de 3000 € pour la Réunion à 578000 € pour l'Aveyron. Le découpage du budget suit la même logique que l'identification bovine. L'activité des EdE dépend du nombre d'animaux et également du nombre d'exploitations.

Un des ratios disponibles pour comparer les EdE entre eux est **le coût de l'identification ovine par exploitation** qui s'élève en moyenne à **39,82 €** Il varie de 6,43 € pour la Réunion à 261 € pour la Guyane. On constate une grande variabilité des coûts. Ce ratio ne tient pas compte de la typologie des élevages à savoir le nombre d'animaux par exploitation qui va également influencer le coût.

Figure 26 - Coût de l'identification par exploitation en 2005



C'est pourquoi le ratio coût total ramené au nombre d'animaux permet d'avoir un élément de comparaison également intéressant et particulièrement pour la gestion des boucles (**unité de maîtrise d'œuvre**).

Le nombre d'ovins et de caprins peut être approché par le nombre de boucles de 1^{ère} identification livrées (I1).

Le ratio coût total sur le nombre de boucles I1 est de 0,77 € en moyenne (hors DOM). Ce ratio présente une moins grande variabilité que le précédent (les valeurs aberrantes ont été supprimées).

Figure 27 – Coût de l'identification par boucle de 1^{ère} identification en 2005

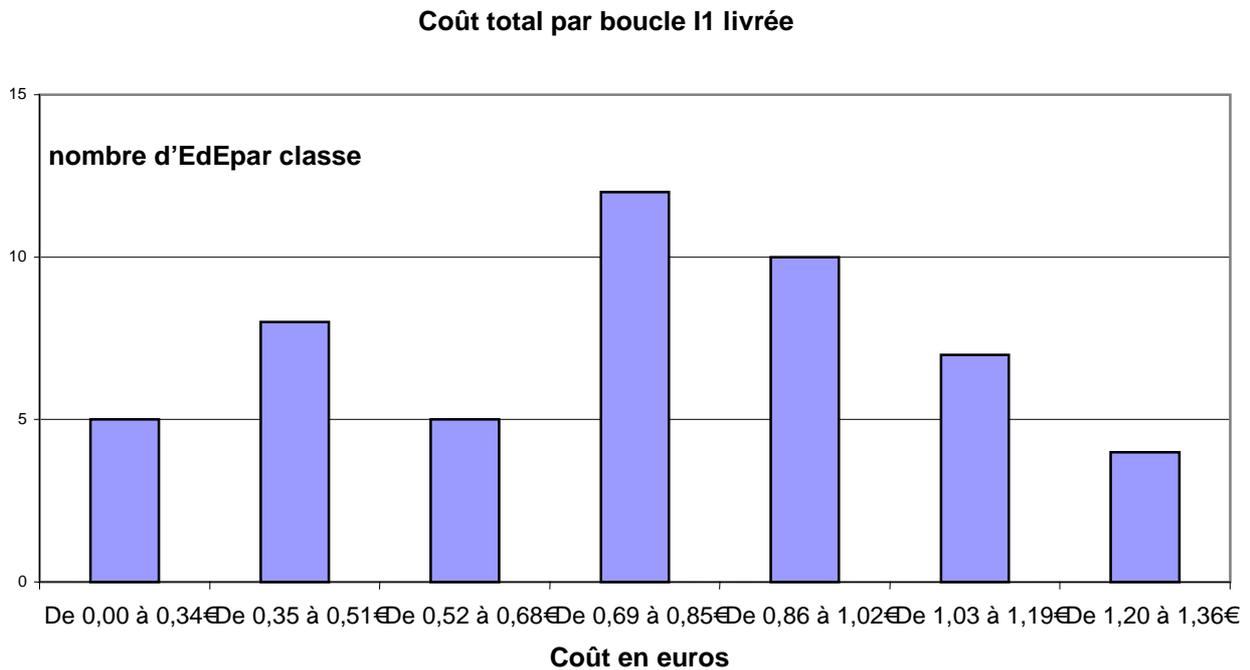
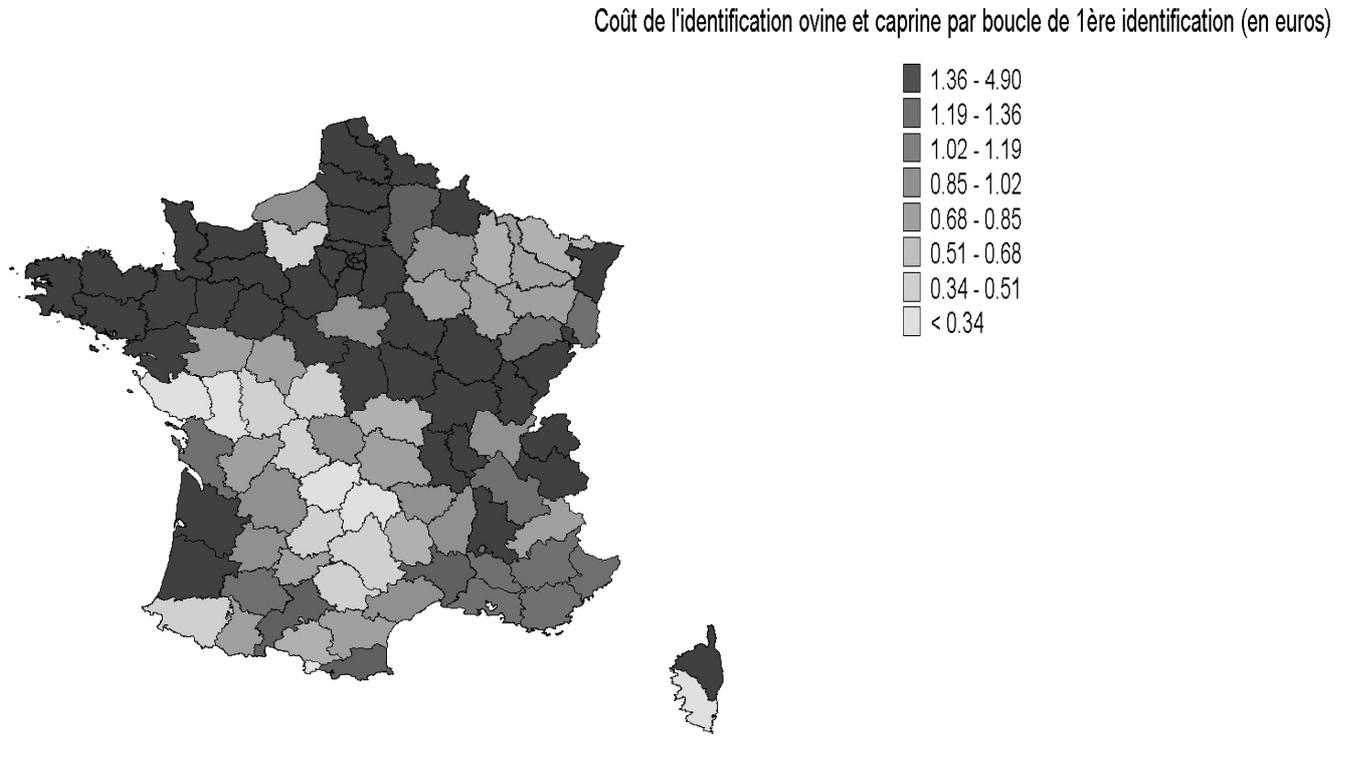


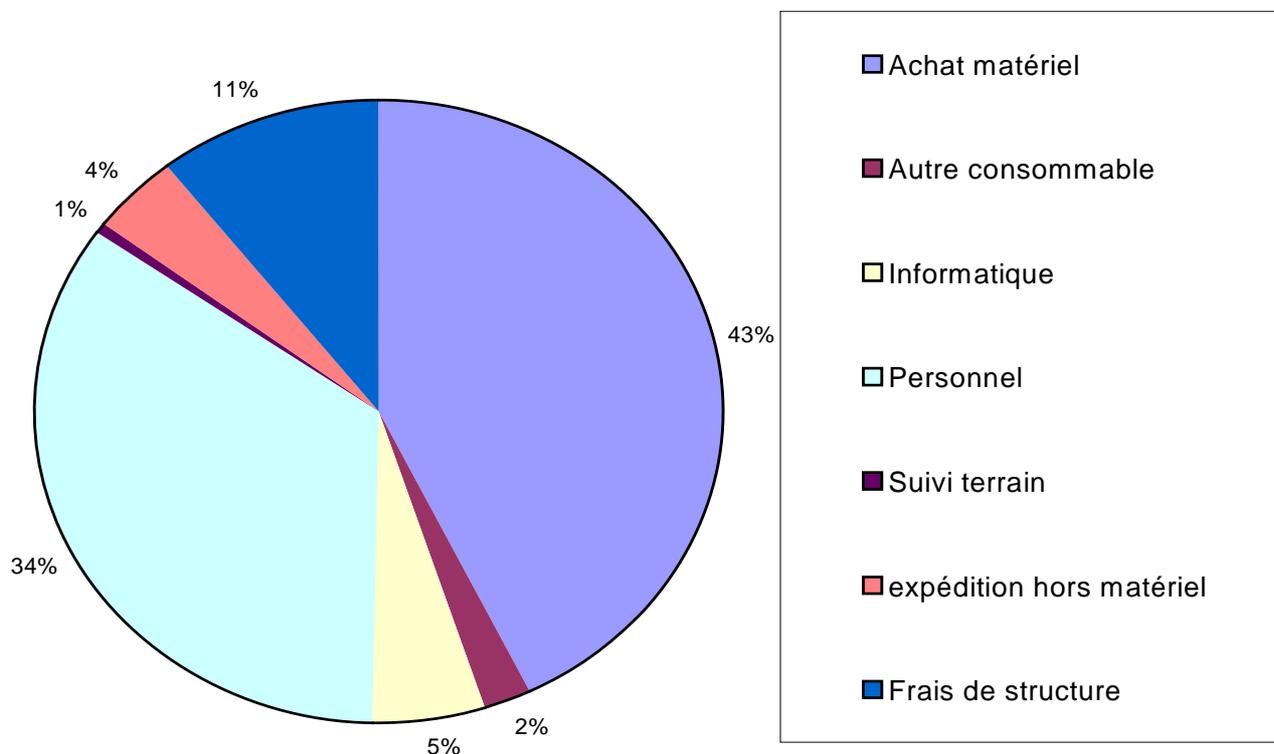
Figure 28 – Répartition géographique du coût de l'identification par boucle I1 en 2005



La répartition des types d'élevage ou des types de détenteur lorsque les données (recensement) seront disponibles, pourra être comparées à celle-ci pour mesurer son éventuel impact.

2.4.3.1 Hiérarchisation des coûts

Figure 29 - Hiérarchisation des coûts de l'identification ovine et caprine en 2005



2.4.3.2 Le matériel

La mise en place d'une double identification pour les animaux âgés au plus de 6 mois et l'absence de notification de mouvement se traduisent par un poids du **poste 'matériel' (expédition incluse)** important dans le coût de l'identification puisqu'il représente **43%** des coûts contre 17% seulement en identification bovine. Ce poste varie de moins de 1% pour la Guyane en passant par 6,13% pour le Nord jusqu'à 82% pour l'Aveyron. Les différentes stratégies adoptées par les professionnels expliquent cette variabilité puisque certains détenteurs ont choisi de 'faire du stock' là où d'autres ont commandé les repères a minima.

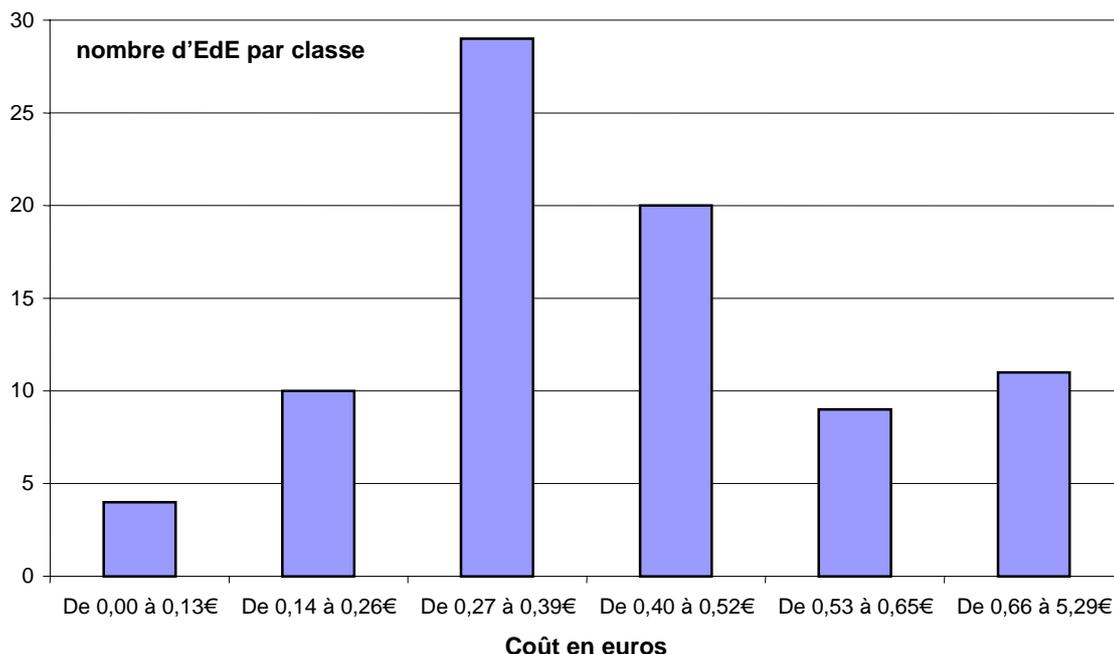
Dès les prochaines campagnes, une fois le poste matériel stabilisé, il sera possible de considérer que plus le poste 'achat des repères' est élevé en part relative, plus l'EdE est efficace pour l'éleveur. Le poste 'achat des repères' stricto sensu varie de 0,32% pour la Guyane en passant par 8% pour le Calvados jusqu'à 65% pour les Deux-Sèvres avec une moyenne de 18,86% (sur 60 EdE et hors Aveyron) du coût de l'identification ovine et caprine.

Les frais d'expédition et de colisage représentent en moyenne 15% de ce poste contre 19% en identification bovine. Ils varient de 3 à 60%. Ce qui peut s'expliquer par un très faible rebouclage des animaux. Le taux de rebouclage en 2005 n'est pas mesurable puisque des dérogations à une identification double pour les animaux destinés à la boucherie sont possibles et que la réforme est en démarrage.

Le coût de la mise à disposition d'une boucle I1 à un éleveur (hors personnel et charges) comprend le prix d'achat d'une boucle I1 auprès du fabricant et le coût d'expédition.

Certains coûts apparaissent très bas et peuvent dans certains cas s'expliquer par une proportion importante de 'tip tag' dont le coût est d'environ 0,05 €.

Figure 30 - Coût du matériel par boucle I1 en 2005

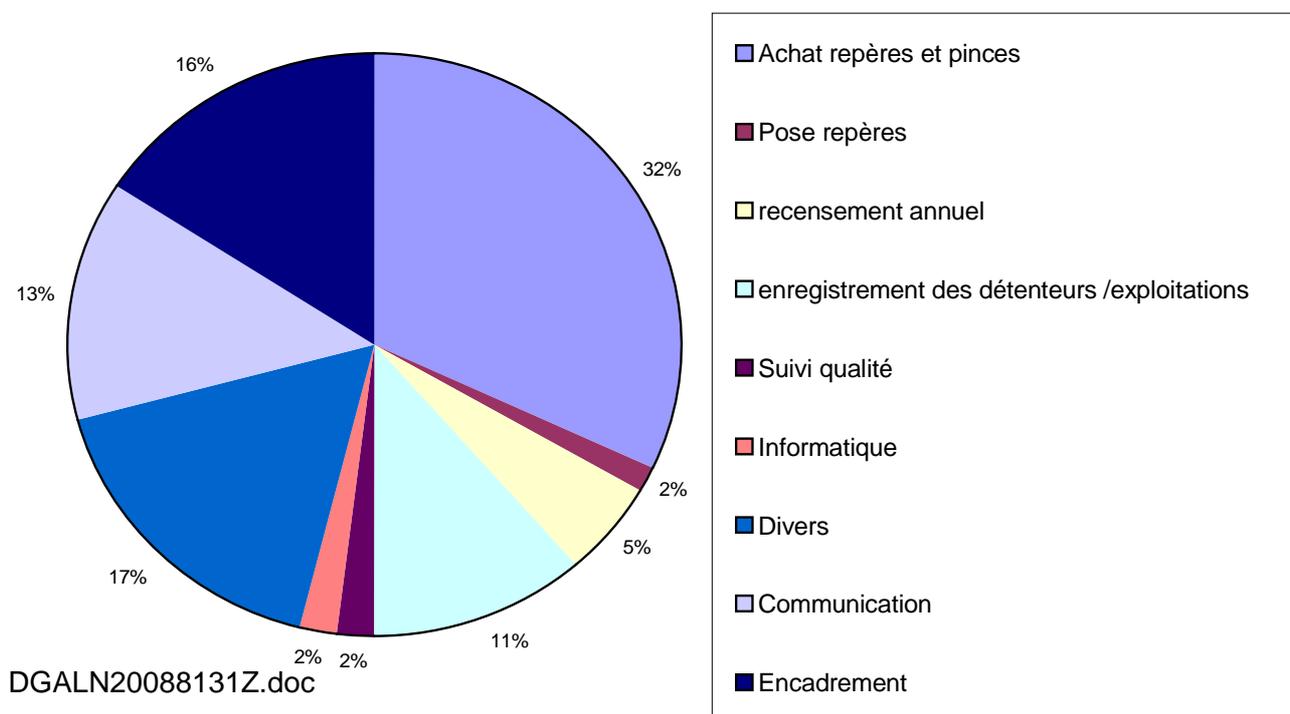


2.4.3.3 Le personnel

Le **poste 'personnel'** occupe la 2^{ème} place soit **34%** du coût total variant de 7% pour l'Aveyron à 75% pour la Martinique en passant par 73% pour l'Ain.

Environ **65 ETP** au niveau national sont consacrés à l'identification des petits ruminants. La charge **moyenne** de travail est de **0,75 ETP** variant de 0,03 pour la Corse-Sud à 2,5 ETP pour la Manche. Il semble que les groupements parfois chargés de gérer les 'pré-commandes de boucles ovines-caprines' n'aient pas toujours été intégrés dans le calcul. Les EdE mettent à disposition 65% des ETP, les GDS 16,25% et les autres délégataires (associations notamment) 18,75%.

Figure 31 - Répartition des ETP par tâche en identification ovine et caprine-2005



La gestion des repères avec 32% des ETP en moyenne (34% si l'on inclut la pose) est l'activité la plus importante en identification ovine et caprine. Elle varie de 3 à 83% selon les EdE. Autant dire que ces chiffres sont à prendre avec précaution d'autant plus que l'enregistrement du temps de travail des agents n'est pas la règle.

L'activité 'divers' est en 2^{ème} place avec 17% des ETP contre 10% en identification bovine. Elle regroupe l'accueil, la facturation..., soit les activités qui ne sont pas spécifiques à une des tâches décrites par ailleurs.

L'encadrement représente 16% des ETP contre 9% en identification bovine. Ce qui peut en partie s'expliquer par le démarrage de la réforme donc un besoin d'encadrement plus important.

Les différences observées entre espèces sur ces 2 derniers postes et leur importance relative en ETP (33% des ETP en identification ovine-caprine contre 19% en identification bovine) doivent conduire les EdE à se positionner sur l'importance de l'enregistrement du temps de travail compte tenu des coûts qu'elles impliquent pour chaque espèce et donc les charges qu'elles représentent pour chaque type d'éleveur.

La communication occupe en 2005 13% des ETP 'ovins-caprins' contre 4% en identification bovine. Le déploiement de la réforme entre 2005 et 2006 s'est appuyé sur une communication active de l'ensemble des acteurs de l'identification et notamment des EdE.

La gestion des détenteurs et exploitations représente 11% des ETP (contre 3% en identification bovine). Elle semble également consécutive à une montée en charge de la réforme avec une augmentation importante du nombre de détenteurs.

Bien que la remontée en BDNI des données relatives au **recensement annuel** n'ait été que de 50% environ pour 2005, **5% des ETP** sont consacrés à cette tâche. Ces faibles résultats techniques doivent conduire à redéfinir les modalités de ce recensement.

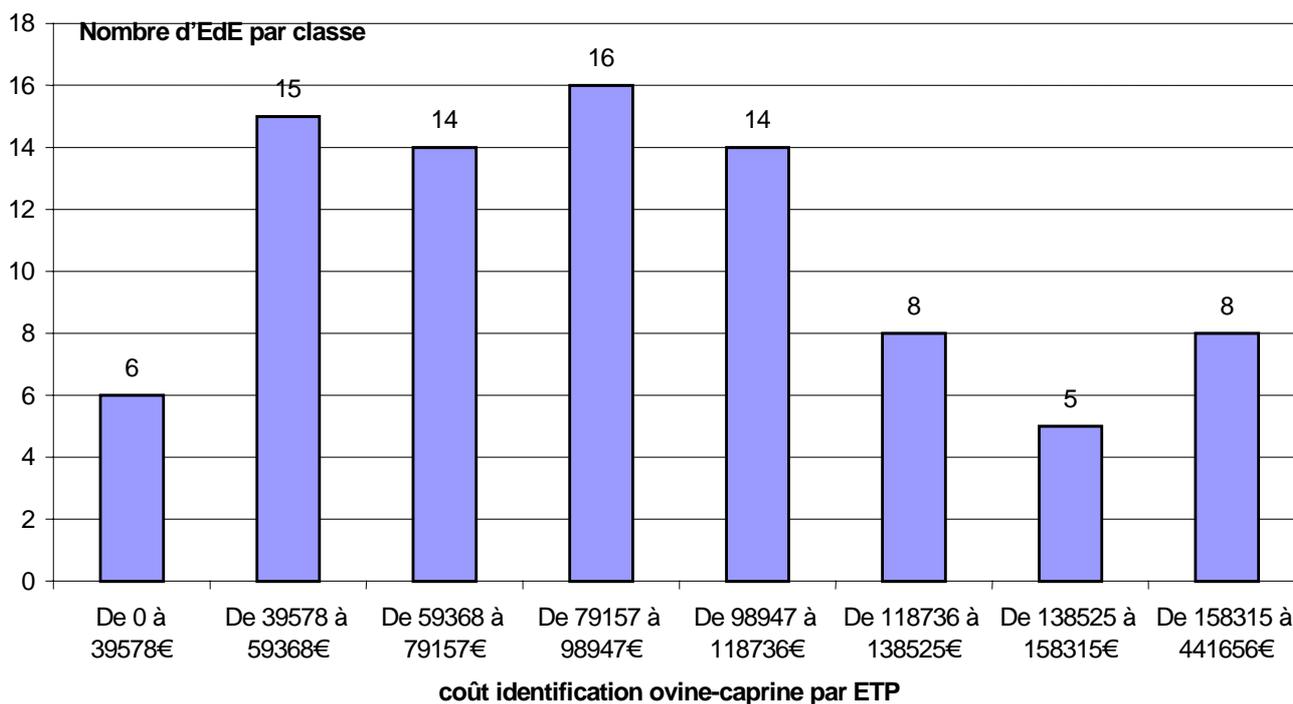
Le suivi qualité représente 2% des ETP. Ce chiffre est à comparer au 15% d'ETP mobilisés sur le suivi en élevage bovin. Il existe bien une carence du suivi des détenteurs d'ovins et de caprins au niveau national. Ce suivi est d'autant plus indispensable que les détenteurs de cette filière sont moins structurés que dans les filières bovine ou porcine.

Le fonctionnement de l'identification ovine et caprine se différencie de l'identification bovine essentiellement par l'absence de notification des mouvements et des naissances. Cela se traduit par une répartition différente du poids des activités de l'identification bovine.

Si en identification bovine l'unité de maîtrise d'œuvre est la gestion des notifications de mouvement, en identification ovine et caprine c'est la gestion des commandes de boucles à travers un outil informatique, le MNIOC qui représente l'essentiel de l'activité. Par ailleurs au démarrage de la campagne, la mise à jour du fichier des détenteurs et des exploitations est également importante.

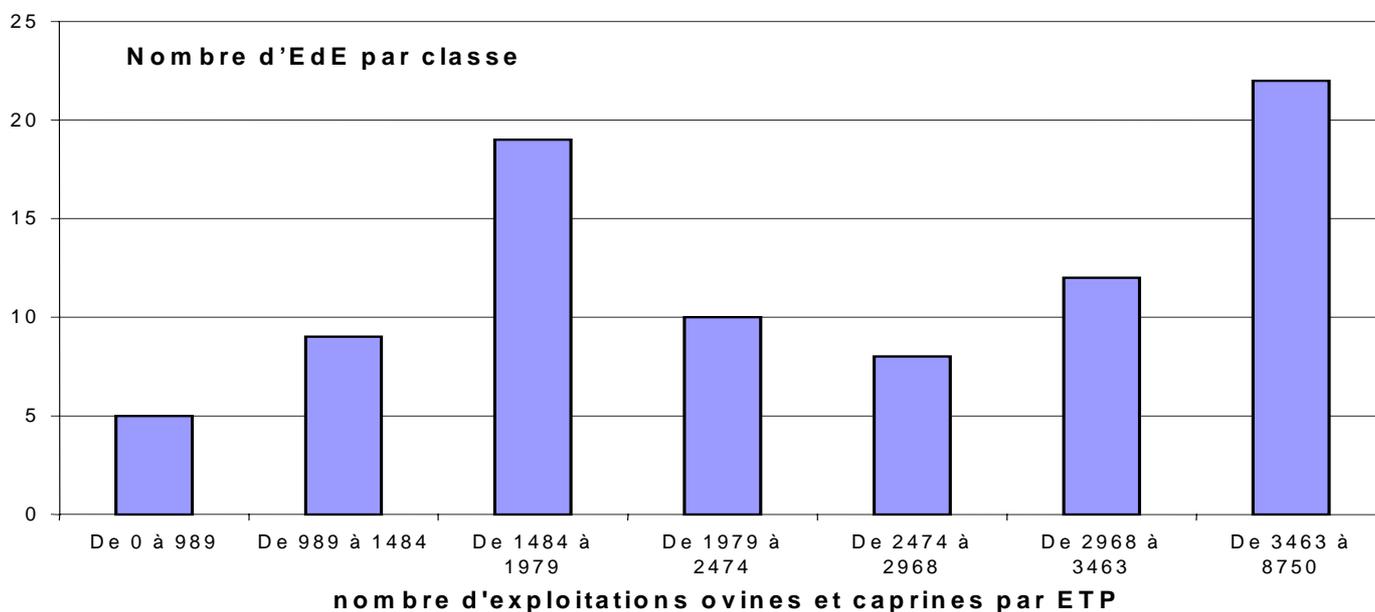
Le **ratio 'budget de l'identification ovine-caprine ramené au nombre d'ETP'** nous donne une notion de l'activité de l'EdE. Il est en **moyenne de 98000 € par ETP** et varie de 24321 à 441656 € par ETP.

Figure 32- Budget de l'identification ovine et caprine par ETP en 2005



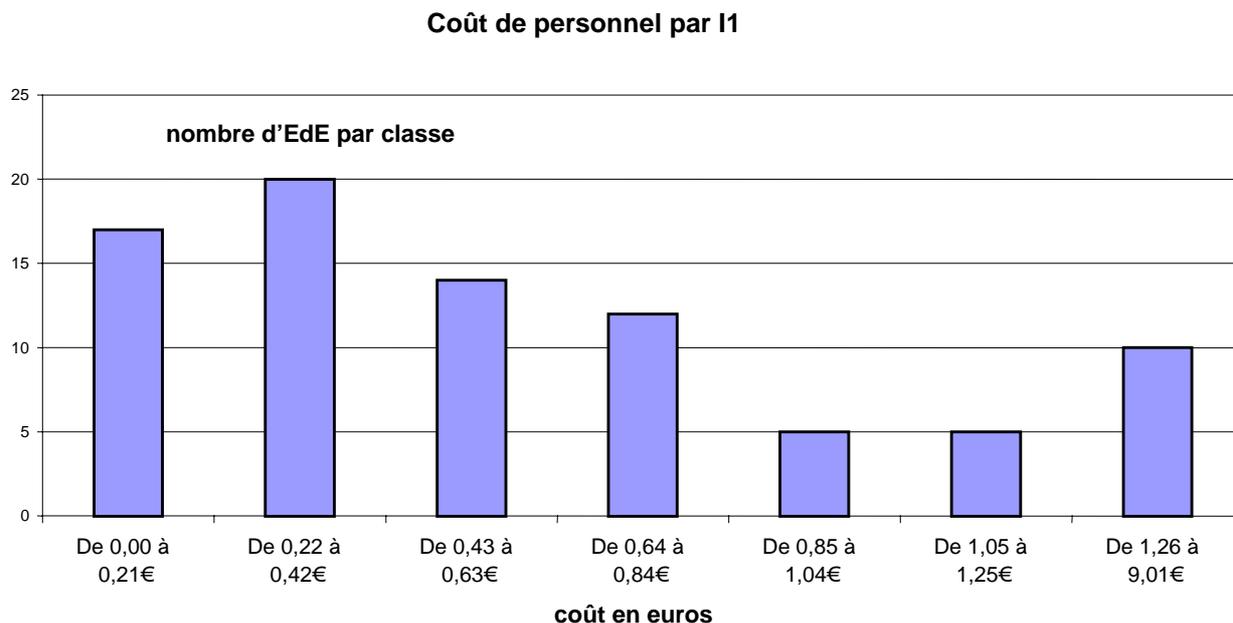
L'activité des EdE et de leurs éventuels délégataires peut être également mesurée par le ratio 'nombre d'exploitations par ETP'.

Figure 33 - Nombre d'exploitations ovines et caprines par ETP en 2005



Le ratio '**nombre d'exploitations ovines et caprines par ETP**' est en moyenne de **2474** et varie de 653 à 8750 exploitations par ETP en France métropolitaine. Il serait intéressant de croiser ces données avec la typologie des détenteurs sur la circonscription concernée. Cela permettra d'évaluer le poids des petits détenteurs (moins de 50 animaux) voir des très petits détenteurs (moins de 10 animaux) sur l'identification ovine et caprine. Ces informations pourront être analysées à partir du recensement annuel.

Figure 34 - Coût du personnel par boucle I1 en 2005



Le ratio 'coût du personnel par I1' est en moyenne de 0,26 € Une analyse plus fine de la typologie des départements (ratio élevage ovin/caprin sur élevage bovin, pourcentage de petits détenteurs...) permettrait d'expliquer une part de cette variabilité.

2.4.3.4 Frais de structure et de fonctionnement

Les frais de structure représentent en moyenne **13,8%** du coût de l'identification ovine et caprine soit le 3^{ème} poste de dépense. Ce chiffre est cohérent entre les espèces de ruminants. Ils varient de 1% pour la Vienne à 37% pour la Cote-d'Or. Mais cette extrême variabilité montre là encore la nécessité d'harmoniser la méthode de calcul pour ces coûts. En effet en absence d'enregistrement du temps de travail et hors délégation de la mission identification ovine-caprine, ces frais sont estimés au prorata du nombre d'ETP affecté à chaque action.

2.4.3.5 L'informatique

Les frais informatiques représentent **5%** du coût total et jusqu'à 35% pour certains EdE. L'absence de notification de mouvements et de passeports explique ces faibles coûts bien que la gestion informatisée de commande de boucles par le MNIOC ait été mise en place. De plus certaines applications logicielles prévues pour l'identification bovine (suivi qualité) n'existent pas en 2005 pour les petits ruminants. Si les coûts relatifs aux évolutions logicielles engendrées par la mise en place du MNIOC sont mieux individualisés (investissement ponctuel), les frais informatiques inhérents à l'aspect production et environnement le sont peu que ce soit au niveau de la facturation des ARSOE ou au sein de la comptabilité EdE en 2005.

2.4.3.6 Frais d'expédition

Ils sont en moyenne de **4%** en part relative hors expédition du matériel. Ce chiffre paraît peu élevé pour une année de réforme et au regard de l'identification bovine (7%). Il faut néanmoins ne pas négliger le poids du passeport dans les frais d'expédition pour les grands ruminants (plus de 55%). Certaines chambres différencient l'affranchissement du courrier par service ce qui rend le calcul plus précis. En revanche très peu d'EdE disposent en 2005 d'une codification distincte par espèce pour l'affranchissement.

2.4.3.7 Suivi terrain

Les coûts liés aux déplacements des agents de terrain en identification ovine et caprine représentent **0,7%** du coût total soit 3 fois moins qu'en identification bovine. 4 facteurs peuvent l'expliquer :

- l'absence dans la grande majorité des EdE de suivi de terrain en identification ovine et caprine malgré la réforme ;
- les animaux ont 6 mois pour être identifiés contrairement aux bovins donc un identifiant perdu en élevage naisseur peut être remplacé par un identifiant différent ;
- la durée de vie des animaux est plus courte ;
- la réforme implique des repères neufs donc une meilleure tenue des repères.

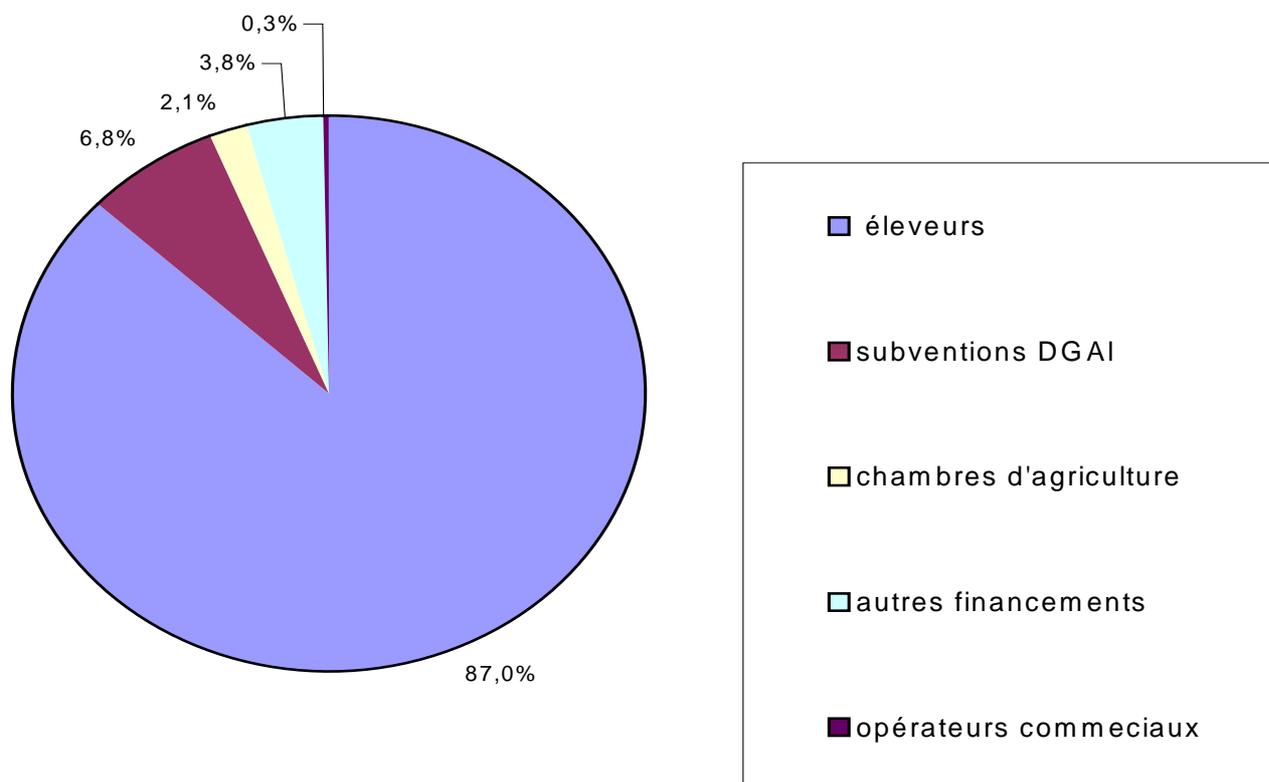
En regard des faibles coûts relatifs à l'identification ovine et caprine comparativement à l'identification bovine, la ventilation des postes de dépense est plus difficile à mettre en œuvre. Cependant les résultats observés nous permettent d'avoir un référentiel en termes de coûts et des indicateurs (ratios) en termes de fonctionnement des EdE.

2.4.4 Les recettes et les tarifs de l'identification en 2005

2.4.4.1 Les recettes de l'identification

Les recettes de l'identification en 2005 s'élèvent à près de 56 millions d'euro.

Figure 35 - Ventilation des recettes de l'identification en 2005

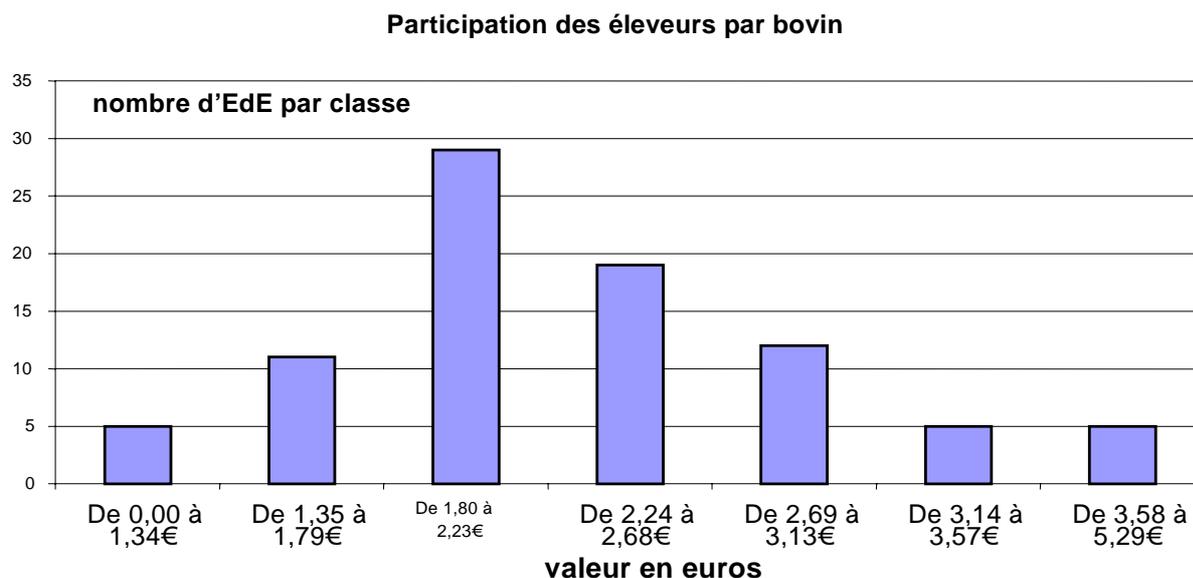


La participation des éleveurs (bovins et ovins) représente **87%** des recettes du budget territorial de l'identification en 2005 variant de 11,2% pour la Guyane à 99,2% pour l'Allier.

Il est important de noter que **dans certains départements, les recettes de l'identification et de l'état civil sont mutualisées. La participation des éleveurs est donc surestimée.**

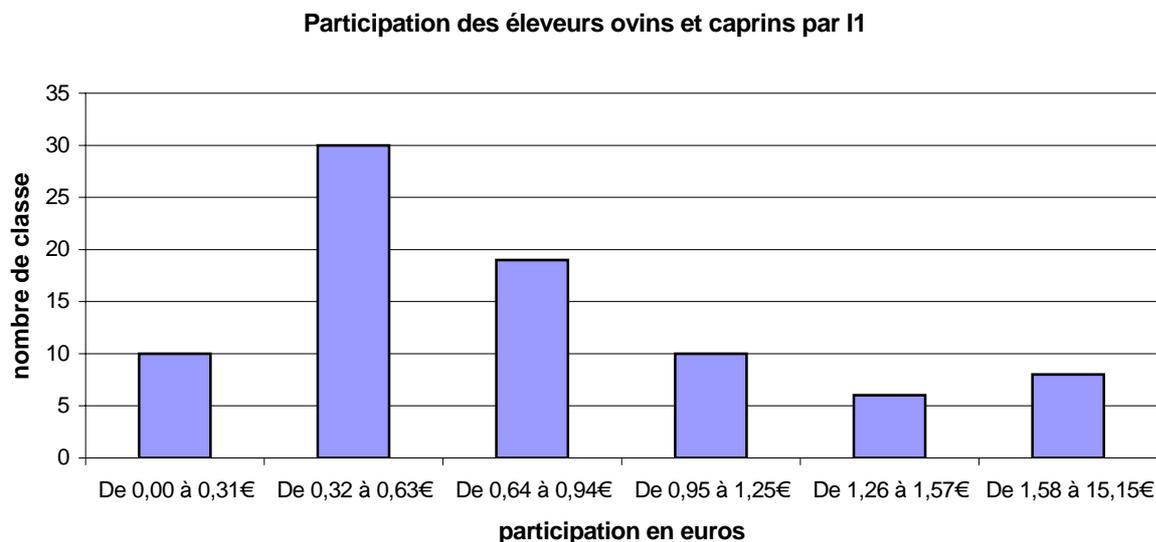
La participation des éleveurs bovins revient à **2,23 € par bovin** soit **88%** des coûts territoriaux de l'identification bovine. Cette participation varie de 0,81 € pour la Guyane en passant par 1,18 € pour l'Ardèche et par 5,10 € pour la Savoie à 5,29 € pour la Corse-Sud. Elle est en augmentation par rapport à 2004 (2,11 € par bovin) puisqu'elle représentait 80% des coûts. Cette augmentation est un effet mécanique de la baisse des subventions de la DGAI au titre de l'identification bovine.

Figure 36 - participation des éleveurs par bovin en 2005



La courbe suit la même répartition qu'en 2004 avec une large distribution mais avec un léger décalage de la médiane vers la droite. Sans analyse des aspects qualitatifs de l'identification bovine, l'inégalité de traitement entre éleveur se poursuit donc en 2005. **Le ratio participation ramenée au nombre de mouvements** est intéressant car il est directement comparable au ratio 'coût par mouvement', plus représentatif de l'activité de l'EdE. Il est en moyenne de **1,93 € par mouvement** et varie de 0,93 à 6,68 €.

La participation des détenteurs de petits ruminants est en moyenne de **0,54 € par nombre de boucle de 1^{ère} identification** en 2005 soit **70%** des coûts territoriaux de l'identification ovine. La courbe a une distribution encore plus large qu'en identification bovine.



La subvention de la DGAI représentent en moyenne **6,8%** des recettes en part relative variant de 0 à 24% pour l'Ardèche. Les chiffres présentés par les EdE varient des sommes versées par la DGAI puisque ces chiffres dépendent des modalités comptables utilisées par les EdE : soit la subvention est versée au budget de l'année en cours soit au budget de l'année précédente. La part de la subvention consacrée à l'identification bovine représente 6% environ de son coût soit

approximativement 15 centimes d'euro par bovin. La part de la subvention consacrée à l'identification ovine et caprine équivaut à un peu plus de 20% de son coût soit approximativement 8 centimes d'euro par boucle I1.

La participation des chambres d'agriculture équivaut à **2,1%** des recettes variant de 0 à 55% pour la Martinique en passant par 34% pour l'Eure-et-Loir et 46% pour la Haute-Corse. Elle correspond à des subventions voir à des prestations effectuées par l'EdE pour le compte de la chambre ou encore des transits de subventions européennes. Par ailleurs la prise en charge par les chambres, de personnel et de charges de structures plus ou moins affectables à l'EdE, n'a pas toujours été prise en compte et donc pas toujours mesurable en 2005.

La participation des opérateurs commerciaux est de **0,3%**. Elle correspond à des factures émises ou des sommes perçues en 2005 par les EdE.

Les autres financements représentent **3,8%** des recettes variant de 0 à plus de 80% pour certains DOM (subvention exceptionnelle CE transitant par la chambre) en passant par 29% pour le Tarn-et-Garonne. Ces financements représentent essentiellement des subventions de collectivités territoriales.

2.4.4.2 Les tarifs de l'identification

Le constat renouvelé des modalités de tarification très variables pour 2005 peut être fait. La complexité des modes de tarification mériterait une analyse entièrement consacrée à ce sujet.

Les tarifs de l'identification se composent de plusieurs éléments dont dans certains cas l'enregistrement de la parenté qui fait l'objet d'une autre mission réglementaire, bénéficiant également de subvention. En règle générale, il n'existe pas de lien ou de forfait pour des exploitations multi-espèces.

Bien qu'il ne soit pas question de remettre en cause le mode de tarification de l'identification, une plus grande lisibilité pour les éleveurs permettrait d'évaluer l'efficacité de l'EdE dans sa gestion de l'identification.

La sous-directrice de la santé et de la
protection animales

Claudine LEBON